



**GLOBAL
INITIATIVE**
AGAINST TRANSNATIONAL
ORGANIZED CRIME

SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES ET DÉFIS POUR LE CONTRÔLE DES ARMEMENTS

LE GROUPE WAGNER AU MALI

OCTOBRE 2025



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Mis en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

REMERCIEMENTS

Ce rapport est le fruit du travail de l'Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest de The Global Initiative Against Transnational Organized Crime (l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale, GI-TOC). Les recherches et la rédaction ont été menées par une équipe composée de Lucia Bird, Théo Clement et Julia Stanyard. Compte tenu du caractère sensible du sujet, les autres coauteurs et contributeurs clés ne peuvent pas être nommés, en particulier notre équipe de recherche sur le terrain qui a mené ce travail dans des conditions extrêmement difficiles. Les auteurs souhaitent exprimer leurs sincères remerciements à toutes les personnes qui ont pris le temps de partager leurs connaissances pour rendre ce rapport possible. Nous remercions également Paddy Ginn pour ses conseils et ses recommandations, ainsi que l'équipe des publications de la GI-TOC pour son expertise.

Le projet « Appui à l'atténuation des effets déstabilisateurs du crime organisé transnational (M-TOC) » est un projet de la CEDEAO commandé par le Ministère fédéral allemand des affaires étrangères, mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH et la GI-TOC, de 2024 à 2025.

© Global Initiative Against Transnational Organized Crime, 2025.
Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite de la GI-TOC.

Photo de couverture : *Telegram*

Veuillez adresser vos demandes à :
The Global Initiative Against Transnational Organized Crime
Avenue de France 23
Genève, CH-1202
Suisse
www.globalinitiative.net

CONTENU

Acronymes et abréviations	2
Synthèse	3
Méthodologie	5
Introduction	6
Le groupe Wagner au Mali (2021-2025)	8
Le bilan de Wagner en matière de droits de l'homme au Mali.....	9
La chaîne d'approvisionnement en armes de Wagner et sa relation avec les FAMa	10
Données sur l'utilisation par Wagner d'armes et d'équipements des FAMa.....	12
Véhicules blindés.....	13
<i>Technicals</i> (véhicules armés).....	17
Drones d'attaque.....	19
Conséquences du détournement d'armes des FAMa par Wagner	21
Cadres juridiques pertinents	22
Temporalité des transferts d'armes.....	22
Implications juridiques des transferts effectués au Mali durant les opérations de Wagner	24
Transition vers l'Africa Corps	26
Conclusion	28
Recommandations.....	29
Notes	30

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACLED	Armed Conflict and Location Event Data Project
APC	Armoured personnel carrier (véhicule blindé de transport de troupes)
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CPS	Conseil de paix et de sécurité
CSP	Cadre stratégique permanent
EAU	Émirats arabes unis
FAMa	Forces armées maliennes
FLA	Front de libération de l'Azawad
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
IAG	International Armoured Group
JNIM	Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans)
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MRAP	Mine-resistant ambush protected vehicles (véhicules protégés contre les mines et les embuscades)
ONG	Organisation non gouvernementale
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
SIPRI	Stockholm International Peace Research Institute
SMP	Société militaire privée
TCA	Traité sur le commerce des armes
UA	Union africaine
UNTOC	UN Convention against Transnational Organized Crime (Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée)



SYNTHÈSE

L'ONU et l'Union africaine (UA) ont à maintes reprises attiré l'attention sur le recours croissant à des mercenaires et à des sociétés militaires privées (SMP) dans les situations de conflit. Les craintes portent notamment sur l'implication des groupes mercenaires dans la criminalité organisée transnationale et les violations des droits de l'homme, ainsi que sur le « détournement » d'armes destinées à l'armée d'un État vers des groupes mercenaires et des SMP. Ce détournement d'armes sape les régimes internationaux et nationaux de contrôle des armements, qui visent à garantir que les armes ne sont pas utilisées pour compromettre la paix et la sécurité ou violer les droits de l'homme.

Depuis 2021, le paysage sécuritaire et politique du Mali a changé. Après son arrivée au pouvoir, la junte militaire a invité le groupe Wagner à opérer dans le pays, a rompu les liens avec les anciens partenaires sécuritaires du Mali, a demandé le départ des forces internationales (de France et de la mission de maintien de la paix de l'ONU) et a quitté en 2024 la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Dans ce nouveau contexte, le groupe Wagner a émergé comme le nouvel allié de la junte et a rapidement été activement impliqué dans les opérations militaires contre les insurgés.

La présence du groupe Wagner au Mali, largement documentée par les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et les médias, a été marquée par de graves violations des droits de l'homme et des crimes de guerre, notamment des massacres, des actes de torture et des viols de civils, ainsi que par des activités criminelles, allant du pillage de communautés à la taxation illicite des sites d'extraction d'or. Pour les observateurs du conflit, ces atrocités n'étaient pas inattendues, car les troupes Wagner opéraient aux côtés des Forces armées maliennes (FAMA), qui ont été accusées de violations des droits de l'homme et de mauvaise gestion des armements. Cependant, avec le déploiement des troupes Wagner, les violences contre les civils ont considérablement augmenté, dépassant les normes précédemment établies par les FAMA : le nombre de victimes civiles par incident a doublé entre 2021 et 2024.

Le groupe Wagner n'est pas arrivé au Mali entièrement équipé, et les troupes devaient se procurer des armes sur place, ce qu'elles ont fait en saisissant des armes lors des affrontements et en volant dans les stocks officiels. C'est l'une des raisons pour lesquelles la communication entre les troupes Wagner et les FAMA a été rompue. À partir de 2023, les missions conjointes Wagner/FAMA ont diminué, ce qui signifie que les troupes Wagner ont opéré de manière indépendante en utilisant des équipements appartenant aux FAMA.

S'appuyant sur une analyse approfondie des sources ouvertes relatives aux opérations du groupe Wagner au Mali et sur des entretiens avec des sources militaires au Mali et d'autres experts, le présent rapport identifie des cas où des armes et des équipements destinés à être utilisés par les FAMA ont été détournés pour le compte de Wagner, permettant ainsi la commission de crimes de guerre et de violations des droits de l'homme. Il s'agit notamment de véhicules blindés des FAMA, de mitrailleuses lourdes montées sur véhicules (communément appelées *technicals*) et potentiellement de drones d'attaque, tous couverts par le Traité sur le commerce des armes (TCA). Certains cas où des armes ont été détournées des FAMA vers le groupe Wagner semblent constituer une violation des engagements pris dans le cadre du TCA, qui a été signé par le Mali, ainsi que de certains engagements nationaux en matière de contrôle des armes pris par plusieurs pays fournisseurs d'armes.

Les opérations du groupe Wagner au Mali ont pris fin en juin 2025, et le groupe a été remplacé par l'Africa Corps, qui est plus étroitement contrôlé par l'État russe mais continue d'employer une majorité d'anciens membres du groupe Wagner. Par conséquent, le groupe Wagner a quitté le Mali en théorie, mais pas dans la pratique. En outre, les opérations de Wagner au Mali ne sont qu'un exemple parmi d'autres du détournement de transferts d'armes entre États vers des acteurs militaires privés, ce qui sape les cadres juridiques internationaux qui régissent le commerce des armes. La communauté internationale va devoir faire face à l'utilisation croissante de mercenaires et de sociétés militaires privées dans les conflits à travers le monde et à son impact sur les régimes de contrôle des armements. Ce rapport formule des recommandations visant à améliorer la gouvernance du secteur, qui sont résumées ci-dessous :

- Les pays exportateurs d'armes devraient mettre en place des mesures de *due diligence* supplémentaires lorsqu'ils envisagent d'exporter vers un pays qui a impliqué, embauché ou collaboré avec une SMP.
- Les fabricants d'armes devraient également mettre en place des mesures de *due diligence* supplémentaires lorsqu'ils envisagent de fournir des pays qui ont impliqué des SMP.
- Les forums internationaux sur le contrôle des armements et la lutte contre la prolifération devraient se pencher sur le rôle émergent des SMP dans les conflits mondiaux et sur leur impact sur les mécanismes de contrôle des armements et la restructuration des marchés illicites des armes.
- L'UA devrait réviser la Convention sur l'élimination du mercenariat en Afrique de 1977 afin d'y inclure de meilleures dispositions pour surveiller les violations des droits de l'homme commises par les mercenaires, y compris ceux qui sont soutenus par un État tiers.
- Les forces internationales de maintien de la paix devraient continuer à veiller à ce que tout équipement laissé sur place après leur retrait soit emmené ou détruit, conformément aux directives des Nations Unies.

Après un retour sur la présence du groupe Wagner au Mali, le présent rapport documente les cas où des armes et des équipements destinés à être utilisés par les FAMA ont été détournés au profit des opérations du groupe Wagner, permettant ainsi la commission de crimes de guerre et de violations des droits de l'homme. Il examine ensuite les implications juridiques pour les pays exportateurs, les fournisseurs d'armes et le Mali découlant du transfert d'armes destinées aux FAMA vers le groupe Wagner. Ce faisant, le rapport présente une étude de cas qui souligne la nécessité pour les régimes mondiaux de contrôle des armes de s'attaquer à l'existence croissante de SMP non supervisées intégrées au sein des armées nationales et à l'hybridation des SMP entre conflits et activités criminelles organisées. Comme l'indique le rapport 2024 du Groupe de travail des Nations Unies, il s'agit d'un problème plus large que celui du seul groupe Wagner et de sa récente présence au Mali.

Méthodologie

Tout d'abord, une analyse documentaire a été réalisée et des entretiens préliminaires ont été menés entre décembre 2024 et juillet 2025 avec des experts qui suivent le conflit au Mali et les activités des mercenaires russes, afin d'évaluer les données disponibles sur le groupe Wagner, en particulier son approvisionnement en armes au Mali, sa collaboration avec les FAMa et son utilisation des stocks d'armements appartenant aux FAMa.

Les données digitales sont devenues un pilier de la recherche et de l'analyse des conflits, y compris des activités mercenaires. Les images, les vidéos et les informations partagées sur les réseaux sociaux peuvent fournir aux chercheurs des éclairages sur des événements et des développements spécifiques, y compris dans des zones de conflit difficiles d'accès. Les preuves visuelles sont essentielles pour des projets de recherche tels que celui-ci, où il est nécessaire d'identifier des modèles et des marques spécifiques d'armes et de véhicules. À cette fin, la GI-TOC a constitué une base de données de photos et de vidéos provenant de sources ouvertes, issues de chaînes Telegram pro-Wagner, des comptes sur les réseaux sociaux de soldats des FAMa (principalement TikTok et le média az-Zallaqa de Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin [JNIM]). Les critères de sélection étaient les images publiées entre janvier 2022 et juin 2025 montrant :

- des troupes Wagner utilisant des armes identifiables au Mali ;
- des armes saisies par le JNIM qui auraient été prises aux troupes Wagner ; et
- des moyens de transport militaire qui sont classés comme des armes et soumis aux restrictions en matière de vente d'armes, tels que des véhicules blindés et des avions militaires.

Plus de 160 photos et vidéos des troupes Wagner et 170 photos de saisies d'armes par le JNIM ont été analysées. La sélection initiale a ensuite été réduite aux images sur lesquelles les armes, l'équipement et les véhicules étaient identifiables et avaient été prises au Mali. Par exemple, des images montrant des mercenaires de Wagner avec des troupes et des véhicules des FAMa identifiables, portant l'insigne des FAMa, ou lorsque des caractéristiques géographiques ou autres permettaient de géolocaliser l'image. Un expert en armement a également évalué la marque, le modèle et l'origine (dans la mesure du possible) de chacune des armes figurant dans la base de données.

Enfin, des entretiens ont été menés avec des sources au sein des FAMa qui opéraient soit aux côtés de Wagner, soit dans des zones où les opérations de Wagner étaient nombreuses (notamment des officiers supérieurs et de rang intermédiaire, ainsi que quelques sources au sein des bataillons d'infanterie des FAMa) ; avec des experts et des praticiens du secteur ; et avec des acheteurs et des vendeurs d'armes, des commerçants sur les marchés, ainsi que des habitants des zones touchées au Mali. Cette combinaison de sources a permis de recouper et de confirmer les conclusions des entretiens et les données visuelles.



INTRODUCTION

Au cours de la dernière décennie, on a assisté à une augmentation préoccupante du recours aux mercenaires et aux sociétés militaires privées (SMP). Plusieurs des exemples les plus récents ont été notés en Afrique. Près de 300 mercenaires roumains ont été contraints de quitter la ville de Goma, en République démocratique du Congo (RDC), en janvier 2025. Ils avaient été recrutés pour combattre aux côtés de l'armée de la RDC, mais ont été contraints de partir après une attaque rebelle. Quelques mois plus tard, en août, un avion a été abattu au-dessus du Soudan alors qu'il transportait, selon des informations, des mercenaires colombiens envoyés par les Émirats arabes unis pour soutenir les Forces de soutien rapide, une milice paramilitaire¹. Ces recrues colombiennes auraient rejoint un conflit déjà marqué par la présence de nombreux combattants étrangers, notamment des mercenaires originaires du Tchad, du Mali, du Niger, de la République centrafricaine (RCA) et de Libye². Parallèlement, la société militaire privée turque SADAT a étendu son rôle au Niger, apparemment pour protéger des actifs commerciaux turcs tels que des sites miniers dans le pays³.

Il s'agit aussi d'un problème d'ordre mondial. Les différences entre « sociétés militaires privées », « prestataires de services de sécurité » et « mercenaires » sont souvent floues. L'ONU et de nombreux pays ont condamné le rôle des prestataires militaires privés américains autour des centres de distribution d'aide à Gaza⁴, certains observateurs et médias qualifiant par exemple ceux-ci de « mercenaires américains »⁵. Des lanceurs d'alerte affirment que ces prestataires ont utilisé des balles réelles contre des civils qui cherchaient à obtenir une aide vitale, contribuant ainsi au nombre élevé de morts sur les sites de distribution (les prestataires nient ces allégations)⁶.

Les dangers que représente cette prolifération d'entreprises privées actives dans les conflits ont été dénoncés au plus haut niveau du système humanitaire international. En 2019, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a souligné que les mercenaires « exploitaient et profitaient de plus en plus d'autres fléaux tels que la criminalité organisée transnationale, le terrorisme et l'extrémisme violent » en Afrique⁷. Plus récemment, M. Guterres a réitéré cet avertissement dans un rapport publié en avril 2025 revenant sur 20 ans de protection des populations civiles contre les crimes de guerre, soulignant que le recours aux mercenaires et aux SMP « exacerbe les violations des droits de l'homme dans certaines situations de conflit » et permet aux parties belligérantes « de se soustraire à leurs responsabilités en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'homme »⁸.

Les débats au sein du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) ont souligné de manière répétée l'urgence de lutter contre le mercenariat⁹. La tendance croissante des dirigeants africains à recourir à des mercenaires pour consolider leur propre sécurité et leur pouvoir « revient

essentiellement à externaliser la souveraineté en matière de sécurité à des combattants étrangers, ce qui permet d'éviter toute responsabilité et offre une dénégation plausible »¹⁰. En réponse à la situation, le CPS de l'UA et le Parlement panafricain travaillent à la mise à jour de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur l'élimination du mercenariat en Afrique de 1977, dans le but de renforcer le paysage sécuritaire actuel¹¹. Des observateurs, tels que l'Institute for Security Studies basé à Pretoria, ont fait valoir que la mise à jour de la convention doit prendre en compte la surveillance des violations des droits de l'homme commises par les mercenaires et élargir son champ d'application afin d'inclure les mercenaires opérant sous le contrôle direct ou indirect d'États tiers (par exemple, les mercenaires appuyés par la Russie en Afrique, tels que le groupe Wagner)¹².

Les préoccupations vont de l'implication de groupes mercenaires dans la criminalité organisée transnationale (comme le documente de manière exhaustive la GI-TOC)¹³ au rôle des SMP dans les violations des droits de l'homme (comme on le constate dans divers conflits, du Soudan à la Libye en passant par Gaza)¹⁴. Dans son rapport de 2024 sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'entraver l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination, le Groupe de travail des Nations Unies a exprimé une préoccupation particulière concernant le « détournement » de ventes légales d'armements entre États vers des mercenaires et des SMP. Si toutes les étapes de ces « transactions ne sont pas forcément totalement illégales [...], le réacheminement ou le détournement d'armes vers des acteurs armés non étatiques [...] est illégal »¹⁵. Ces armes sont ensuite utilisées par des acteurs non étatiques, tels que les SMP, pour commettre des violations des droits de l'homme ou se livrer à des activités criminelles.

Le risque que des armes destinées à un utilisateur (l'armée d'un État) soient détournées vers un utilisateur totalement différent (une SMP) sape un principe fondamental des régimes de contrôle des armements, qu'il s'agisse de cadres internationaux tels que le TCA, ou de lois nationales régulant le commerce des armes. Ce principe est codifié dans le TCA, qui stipule que les transferts d'armes ne peuvent être effectués que lorsque les États ont déterminé qu'il n'existe aucun risque majeur que les armes soient utilisées pour porter atteinte à la paix et à la sécurité ou violer le droit humanitaire ou les droits de l'homme¹⁶. Pour garantir cela, les autorités exportatrices délivrent un certificat d'utilisateur final, qui atteste que les armes sont transférées à un « utilisateur final » identifié et responsable, qui est le seul destinataire prévu des armes. Toutefois, comme le souligne le rapport 2024 du Groupe de travail des Nations Unies, lorsque les États « n'appliquent pas, n'observent pas ou ne respectent pas systématiquement le processus de certification des utilisateurs finaux [...], ils facilitent la prolifération illicite d'armes vers les mercenaires, les acteurs liés aux mercenaires et les sociétés militaires et de sécurité privées opérant sur leur territoire ou à partir de celui-ci¹⁷ ». Le Groupe de travail des Nations Unies ne cite pas de cas spécifiques d'armes « détournées » de sources étatiques vers des mercenaires. Le présent rapport de recherche vise à fournir un exemple détaillé de cette tendance et à en évaluer les implications humanitaires.

Il s'inscrit dans une courte série d'études menées par la GI-TOC sur l'impact des mercenaires sur l'approvisionnement en armes, la gestion des armes et les marchés illicites d'armes dans la région du Sahel au sens large. Il se concentre sur le conflit au Mali, où le groupe Wagner opère depuis 2021 à l'invitation de la junte militaire. Des cas où les troupes Wagner ont utilisé des véhicules militaires appartenant aux FAMa ont été rapportés par des chercheurs, des groupes de défense des droits de l'homme et des enquêteurs utilisant les sources ouvertes qui surveillent les chaînes en ligne liées à Wagner et aux organisations extrémistes. Pour la première fois, ce rapport documente de manière systématique le détournement d'armes en recoupant des preuves vidéo et photographiques avec des informations obtenues lors d'entretiens avec des sources militaires au Mali.



LE GROUPE WAGNER AU MALI (2021-2025)

Pour comprendre le détournement des armes destinées aux FAMa par Wagner, ainsi que les implications juridiques et éthiques du détournement des transferts d'armes vers le Mali, il est nécessaire de comprendre l'intervention de Wagner au Mali et la chronologie des événements clés. En décembre 2021, les premiers membres de Wagner seraient arrivés dans la capitale, Bamako¹⁸, quelques mois après le deuxième coup d'État militaire en deux ans qui a porté au pouvoir le gouvernement de transition, qui a depuis transformé le paysage sécuritaire et politique du Mali.

Bien que le Mali continue d'être confronté à une insurrection complexe, qui a débuté en 2012 sous la forme d'une rébellion dans le nord du pays mais qui implique désormais divers groupes extrémistes violents et milices locales dans toutes ses régions, la junte militaire a rompu ses liens avec les anciens partenaires du Mali en matière de sécurité et a demandé le départ des forces internationales. En août 2022, la France, principal allié sécuritaire du Mali pendant une grande partie de la dernière décennie, a retiré ses dernières forces dans le cadre de la fin de l'opération Barkhane, l'opération de contre-insurrection menée de longue date par l'armée française au Sahel¹⁹. À la fin de l'année 2023, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) s'est complètement retirée, six mois seulement après avoir été officiellement invitée à quitter le pays par les autorités maliennes²⁰. En janvier 2024, le Mali a annoncé sa décision de quitter la CEDEAO, s'isolant encore plus de ses partenaires régionaux²¹, et a mis fin à l'accord de paix de 2015 avec les groupes séparatistes armés²².

Dans ce nouveau contexte politique et sécuritaire, Wagner a émergé comme le nouvel allié de la junte. Bien que les autorités maliennes aient toujours présenté la présence de Wagner comme une « mission de formation », des preuves de son rôle actif dans les opérations de combat se sont rapidement accumulées²³. Début 2022, les forces de Wagner étaient activement déployées dans le centre du Mali, luttant principalement contre des organisations extrémistes violentes, telles que le JNIM, qui opère dans de vastes zones du Mali, du Burkina Faso et, dans une moindre mesure, du Niger. Au fil du temps, Wagner s'est focalisé sur le nord. Entre août et novembre 2023, une offensive majeure vers le nord, menée par les FAMa et Wagner, a permis de reprendre des villes clés telles que Kidal, Ber et Anéfis, contrôlées par ce qui était alors appelé le Cadre stratégique permanent (CSP), une alliance de groupes armés principalement touareg²⁴.

Pendant son activité au Mali, Wagner disposait de 1 000 à 2 000 soldats dispersés dans diverses bases militaires dans le centre et le nord du pays, y compris son quartier général à l'aéroport de Bamako²⁵. Si les modalités (ou le montant) du paiement à Wagner n'ont jamais été clarifiées, les autorités américaines ont affirmé que l'État malien versait jusqu'à 10 millions de dollars par mois pour ses services²⁶.

En mai 2025, le groupe Wagner a annoncé qu'il se retirait du Mali, ayant « achevé » sa mission²⁷. L'Africa Corps, une organisation qui succède au groupe Wagner et qui a été créée au sein du Ministère russe de la défense, a depuis remplacé Wagner et a assuré à ses partenaires maliens « [qu']il n'y aurait aucun changement avec le départ de la SMP [Wagner] »²⁸.

Le bilan de Wagner en matière de droits de l'homme au Mali

Les activités de Wagner au Mali ont été marquées par des actes de brutalité à l'encontre de civils, en particulier des communautés peule et touareg²⁹, qui étaient accusées de collaborer avec des groupes terroristes. La liste des incidents dans lesquels Wagner a été identifié comme ayant commis des atrocités comprend des massacres, des actes de torture et des viols de civils³⁰. Le plus récent de ces nombreux exemples remonte à juillet 2025, lorsque Human Rights Watch a demandé à ce que les responsables répondent de leurs actes après avoir documenté que Wagner (aux côtés des FAMA) avait commis des dizaines d'exécutions sommaires et de disparitions forcées visant des hommes de l'ethnie peule depuis janvier 2025³¹. L'un des incidents les plus notoires s'est produit en mars 2022, lorsque plus de 500 personnes ont été tuées au cours du massacre de Moura par les FAMA et des « troupes étrangères » (le groupe Wagner, qui n'avait pas été explicitement identifié à l'époque) lors d'une opération antiterroriste présumée³².

Certaines de ces exactions ont ensuite été exploitées à des fins de divertissement et de profit en ligne. Le média *Jeune Afrique* a récemment eu accès à une chaîne Telegram réservée aux abonnés où, moyennant paiement, les membres pouvaient accéder à des images et des vidéos explicites partagées par d'anciens combattants de Wagner au Mali, montrant des actes de torture et des exécutions extrajudiciaires³³. Dans certains cas, ces démonstrations de brutalité visaient à obtenir des gains illicites, par exemple pour prendre le contrôle de sites d'extraction d'or et « taxer » les opérations d'extraction artisanale d'or³⁴. Le pillage des biens des civils a également fait partie du mode opératoire de Wagner au Mali. En conséquence de ces actions et d'autres comportements similaires de Wagner lors de ses déploiements en Afrique, le groupe a été désigné comme une organisation criminelle transnationale par les États-Unis en janvier 2023³⁵.

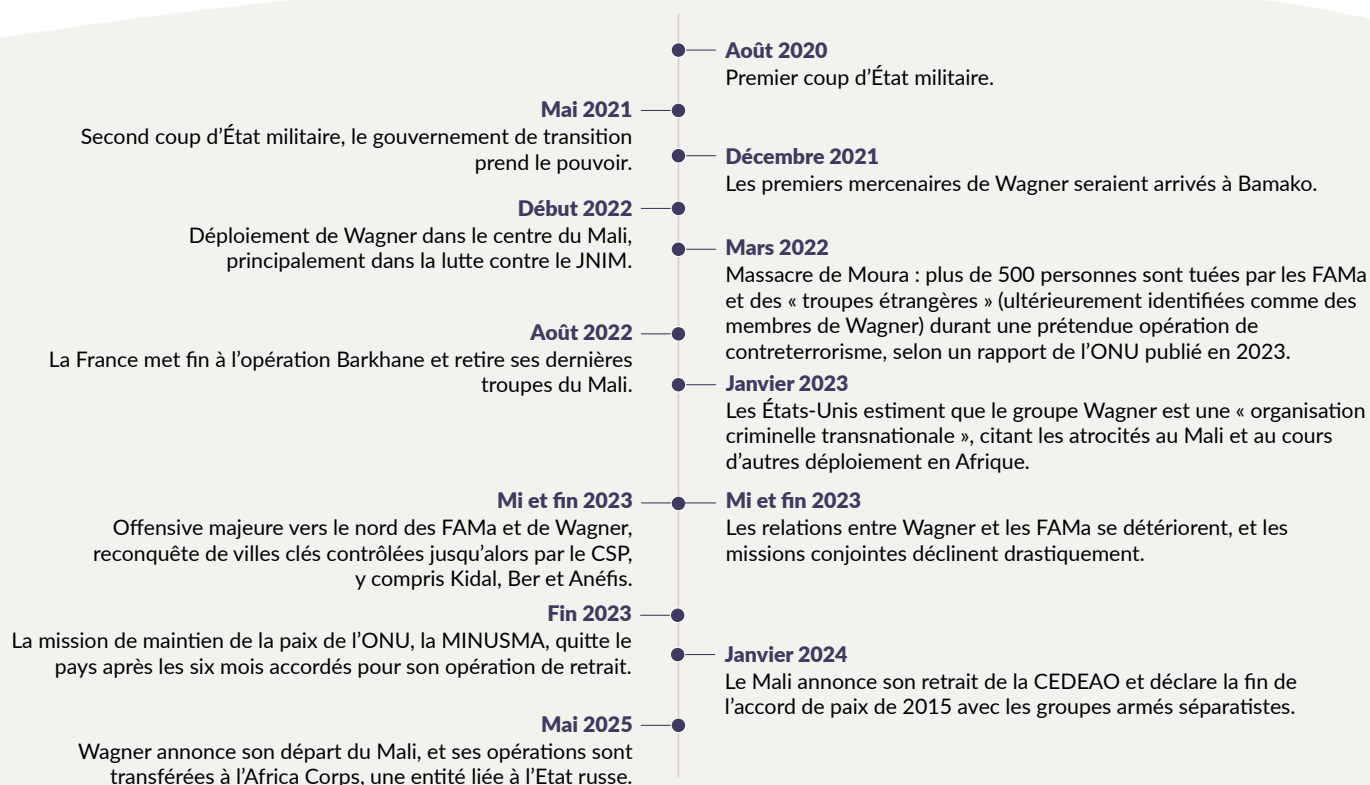


FIGURE 1 Chronologie des coups d'État militaires et du déploiement de mercenaires au Mali, 2020-2025.

Pour les observateurs de ce conflit, il n'est peut-être pas surprenant que le groupe Wagner ait commis ces atrocités en utilisant des ressources militaires maliennes, compte tenu du fait que Wagner était présent au Mali à l'invitation de la junte militaire, opérant aux côtés des FAMA, dont le passif en matière de contrôle des armes est historiquement médiocre³⁶. Bon nombre des allégations contre Wagner ont également été formulées à l'encontre des FAMA, car les incidents ont eu lieu lors d'opérations conjointes entre l'armée et les mercenaires. Les FAMA font l'objet d'allégations persistantes de violations graves des droits de l'homme et de mauvaise gestion des armements, en particulier dans le cadre d'opérations antiterroristes dans le centre du Mali, où elles opéraient principalement avant Wagner. Les rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et de la MINUSMA ont de manière répétée impliqué les FAMA dans des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées et des détentions arbitraires³⁷. Un rapport de Human Rights Watch publié en 2022 a recensé plus de 200 décès de civils liés aux opérations des FAMA au cours de l'année précédente³⁸.

Cependant, les informations suggèrent également que le déploiement de Wagner a entraîné une augmentation drastique de la violence à l'encontre des civils, au-delà des niveaux précédemment établis par les FAMA. Selon l'Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED), entre janvier 2024 et juin 2025, les troupes Wagner et les FAMA au Mali ont causé quatre fois plus de victimes civiles que le JNIM (1 443 contre 331 victimes civiles)³⁹. Wagner a également eu recours à des tactiques violentes, notamment des décapitations et la pose de pièges explosifs sur des cadavres, qui n'avaient pas été observées auparavant⁴⁰. Les données de l'ACLED montrent également que les violences meurtrières contre les civils commises par les FAMA ont fortement augmenté après l'arrivée de Wagner. En 2021, avant le déploiement de Wagner, les FAMA ont été impliquées dans 78 décès de civils lors de 39 incidents (soit une moyenne de deux victimes par incident). En 2024, après que Wagner a commencé à opérer aux côtés des FAMA, 866 civils ont été tués lors de 215 incidents (soit une moyenne d'environ quatre victimes par incident). Ce doublement du taux de victimes par incident suggère une escalade significative de la brutalité durant les opérations des FAMA contre les civils⁴¹.

La chaîne d'approvisionnement en armes de Wagner et sa relation avec les FAMA

Contrairement aux opérations militaires internationales ou à celles des sociétés militaires privées, le groupe Wagner n'est pas arrivé au Mali avec un équipement complet, ce qui explique en partie la nécessité de détourner ou d'utiliser du matériel militaire appartenant aux FAMA. Des chaînes d'approvisionnement en armes légères et même en matériel plus lourd (par exemple, en véhicules blindés) provenant de Russie étaient en place, mais les troupes de Wagner devaient également s'approvisionner en armes sur place, en fonction des besoins⁴². Elles se sont donc équipées soit avec du matériel appartenant aux FAMA, soit avec des armes saisies directement sur le champ de bataille⁴³. Des observateurs et des journalistes familiers du groupe Wagner au Mali et ailleurs, notamment en RCA, ont confirmé que Wagner réutilisait systématiquement les armes capturées au cours des combats, y compris celles appartenant aux organisations extrémistes telles que le JNIM ou la Province de l'État islamique au Sahel, et aux groupes rebelles tels que le Front de libération de l'Azawad (FLA). Les recherches n'ont trouvé aucune preuve que Wagner achetait des armes sur le marché illicite ou vendait systématiquement les armes saisies.

Ces saisies sont devenues une caractéristique des opérations de Wagner et ont même été exhibées dans la propagande en ligne. Par exemple, une publication Telegram d'octobre 2024 présentait une photo d'une mitrailleuse PKM avec la légende : « Une PKM impeccable des bergers de l'Azawad [...] Il faut leur rendre justice, ils savent comment nettoyer les armes. Nos oncles [les troupes Wagner] avaient l'habitude de nettoyer et d'huiler les canons comme des trophées⁴⁴. » Cette pratique a contribué à créer des tensions entre Wagner et les unités des FAMA. Dans de nombreux cas, les troupes Wagner ont devancé les unités des FAMA pour s'emparer du matériel capturé, ce qui a créé une concurrence et nuï à la coordination. Au moment des décomptes officiels, les armes répertoriées comme saisies dans les rapports de terrain avaient souvent disparu, Wagner étant soupçonné d'avoir volé le stock officiel⁴⁵. Dans d'autres cas, Wagner aurait ciblé des adversaires bien équipés qui ne figuraient pas dans les plans opérationnels des FAMA, ce qui a fait naître des soupçons que ces opérations seraient motivées par des gains matériels, notamment la perspective de s'emparer d'armes ou d'équipements de grande valeur⁴⁶.

Au fil du temps, les tensions entre Wagner et les FAMa se sont aggravées, les combattants de Wagner manquant de respect aux soldats maliens en public et en privé, remettant en question leur courage et leur loyauté. Des sources au sein des FAMa ont décrit comment des membres de Wagner les insultaient fréquemment sur les réseaux sociaux et en personne, les qualifiant de lâches⁴⁷. Par la suite, certains messages publiés sur les réseaux sociaux sur des chaînes liées à Wagner suggéraient que les mercenaires soupçonnaient les FAMa de fournir des armes aux groupes rebelles⁴⁸. Les personnes interrogées au sein des FAMa se sont plaintes que les troupes Wagner disparaissaient souvent en cours d'opération, laissant leurs forces sans soutien et sans information. Des incidents violents ont éclaté entre Wagner et les FAMa, notamment à Ansongo en janvier 2025, lorsqu'un soldat des FAMa a été tué par un agent de Wagner à la suite d'un différend concernant une moto saisie⁴⁹. Cet incident, ainsi que plusieurs autres altercations, témoignent d'une rupture plus générale de la confiance et de la coopération.

À partir de 2023, cette rupture dans la communication a entraîné une diminution des missions conjointes entre Wagner et les FAMa. Dans de nombreux cas, Wagner opérait de manière autonome, la présence des FAMa se limitant à quelques traducteurs ou à certaines unités spéciales. La situation semble avoir varié d'une région à l'autre, mais de nombreuses sources ont rapporté que Wagner opérait en réalité seul, ou avec une présence minimale des FAMa, sur l'ensemble du théâtre des opérations dans le nord du Mali⁵⁰. Cela signifie que, tout au long de son déploiement, le groupe Wagner a souvent agi de manière indépendante, bien qu'il ait utilisé du matériel appartenant aux FAMa, notamment des véhicules blindés et des *technicals*.

Perturbation du trafic d'armes dans le nord du Mali

Les entretiens et les recherches sur le terrain menés dans le cadre de cette étude ont également permis de recueillir des informations sur l'impact du groupe Wagner sur le commerce illicite d'armes et sur son propre approvisionnement en armes. Les recherches ont révélé qu'à partir de la mi-2023, l'offensive menée par Wagner et les FAMa dans le nord du Mali a perturbé toute une série de flux licites et illicites de marchandises, y compris d'armes.

Le renforcement de la surveillance aérienne et des frappes de drones, ainsi que la présence militaire au sol le long des routes et dans les villes clés, ont accru les risques pour les trafiquants. En outre, la reconquête de villes dans le nord, d'où opéraient les trafiquants, en particulier celles connues pour être des plaques tournantes du trafic d'armes à l'échelle régionale, a complètement démantelé le marché local des armes⁵¹. Par exemple, Ber était une plaque tournante cruciale pour le trafic d'armes dans le nord du Mali lorsqu'elle était sous le contrôle de groupes armés rebelles et extrémistes actifs dans cette économie illícite. L'absence de présence étatique ou internationale permettait à ces acteurs de stocker et de commercialiser des armes ainsi que d'autres marchandises illicites. En août 2023, le rôle de cette ville en tant que plaque tournante du trafic d'armes a

pris fin lorsque les FAMa ont pris le contrôle de la ville, forçant les groupes armés et les trafiquants proches d'eux à se retirer. Le changement de contrôle territorial a remodelé les flux régionaux d'armes et perturbé les routes du trafic d'armes établies de longue date entre le Mali et la Libye, qui constituaient une source importante d'armes en particulier pour les régions du nord du Mali, et entre le Mali et la Mauritanie.

En février 2025, le prix d'une AK-47 à Gao est passé à 600 000 francs CFA (environ 920 €), contre 200 000 à 300 000 francs CFA (environ 300 à 450 €) avant l'offensive vers le nord de Wagner et des FAMa. Près de la frontière mauritanienne, les prix ont atteint 900 000 francs CFA (un peu moins de 1 400 €)⁵². Ces hausses de prix significatives indiquent une diminution de l'offre dans un contexte de demande forte et soutenue, ce qui a eu des conséquences difficiles à prévoir. Plusieurs sources ont rapporté que certains membres du JNIM avaient vendu de manière opportuniste des armes pillées lors d'affrontements ou saisies dans les stocks du gouvernement. Bien que non sanctionné par le JNIM et d'ampleur limitée, ce nouveau comportement, lié au prix élevé des armes sur le marché (y compris sur les sites d'extraction d'or), reste notable et mérite d'être suivi de près⁵³. ■



DONNÉES SUR L'UTILISATION PAR WAGNER D'ARMES ET D'ÉQUIPEMENTS DES FAMA

Les recherches ont permis d'identifier avec certitude des exemples où le groupe Wagner a utilisé des équipements militaires appartenant aux FAMA, ce qui indique que Wagner utilisait régulièrement des équipements exportés au Mali pour l'usage exclusif des FAMA. D'une manière générale, un tel détournement constituerait probablement une violation des certificats d'utilisateur final et des principes inclus dans les cadres de contrôle des armes (notamment le TCA) visant à atténuer les risques de prolifération des armes. Certains cas de détournement peuvent également avoir des implications pour les États exportateurs et leur respect des obligations de *due diligence* en vertu du TCA et des autres régimes de contrôle des armes.

Selon les experts en commerce des armes consultés, la procédure standard pour les transferts d'armes aurait été la suivante : les certificats d'utilisateur final pour l'équipement (qui comprenait des véhicules blindés et des mitrailleuses lourdes) précisent qu'il était destiné à l'usage exclusif du gouvernement malien⁵⁴. Permettre à un tiers, tel qu'une société militaire privée, d'utiliser ces véhicules serait tout à fait irrégulier. Il est donc très probable que les cas documentés dans le présent rapport, dans lesquels le groupe Wagner a utilisé du matériel des FAMA, soient des exemples du phénomène de « réacheminement » identifié par le Groupe de travail des Nations Unies.

Pour chaque exemple d'équipement identifié, l'équipe de recherche a contacté le fabricant et les autorités des pays d'où ils ont été exportés⁵⁵, afin de confirmer que l'utilisateur final désigné était bien les FAMA. Les certificats d'utilisateur final pour les transferts d'armes n'étant pas des documents publics, cette étape était nécessaire pour confirmer, dans la mesure du possible, si ces armes et véhicules blindés étaient utilisés en violation des conditions d'exportation.

Le détournement d'équipements est potentiellement un phénomène plus répandu que les exemples cités ici, mais il n'a pas été possible de confirmer de manière indépendante plusieurs autres cas recensés dans la base de photos et de vidéos ou décrits durant les entretiens. Par exemple, seule une poignée des nombreuses images de troupes Wagner partagées sur les chaînes Telegram ont pu être géolocalisées avec certitude comme ayant été prises au Mali, tandis que la qualité d'autres images n'a pas permis aux experts d'identifier de manière définitive la marque et le modèle des armes ou des véhicules concernés. Les preuves photo et vidéo ont été recoupées avec les entretiens accordés par des sources au sein des FAMA, qui (par nécessité) restent anonymes.

Les exemples, qui incluent des véhicules blindés, des *technicals* et des drones, sont tous des équipements militaires lourds, plutôt que des armes légères et de petit calibre. À l'exception des armes saisies sur le champ de bataille,

les armes légères et de petit calibre de Wagner sont pour la plupart de fabrication russe et personnalisées avec des accessoires propres (et variés). En revanche, les armes des FAMa étaient généralement des copies chinoises de Kalachnikov, ce qui suggère des fournisseurs différents. Cela a été confirmé par la majorité des sources interrogées au sein des FAMa, qui ont indiqué que le groupe Wagner utilisait principalement ses propres armes légères et munitions. Ceux qui ont signalé que les troupes Wagner utilisaient parfois des armes légères des FAMa ont déclaré que cette pratique était de plus en plus rare⁵⁶. Cela veut dire que les troupes du groupe Wagner se sont rendues au Mali avec des stocks d'armes légères et de munitions, mais que leur logistique ne leur a souvent pas permis de transporter des équipements plus lourds tels que des véhicules.

Les véhicules blindés et les mitrailleuses lourdes, qui font partie du matériel technique, sont régis par le TCA. Les drones ne sont pas explicitement mentionnés dans le TCA, bien que certains analystes juridiques aient fait valoir qu'ils sont « implicitement » couverts par le traité dans la catégorie des « avions de combat », car les drones sont définis comme tels dans le Registre des armes classiques des Nations Unies⁵⁷.

Véhicules blindés

Les véhicules blindés de combat font partie des huit catégories d'armes classiques réglementées par le TCA⁵⁸ et comprennent les véhicules protégés contre les mines et les embuscades (MRAP) et les véhicules blindés de transport de troupes (APC). À partir de la base de données d'images et de vidéos, les chercheurs ont identifié cinq types différents de véhicules blindés (MRAP et APC) utilisés par le groupe Wagner au Mali, qui semblent avoir été détournés de leurs utilisateurs finaux d'origine vers les mercenaires. Ces cinq types de véhicules sont produits par des constructeurs des Émirats arabes unis (EAU – deux cas), de Chine, du Nigéria et de France. Quatre types de véhicules semblent avoir fait l'objet d'un transfert direct d'armes vers le Mali, tandis que le cinquième semble avoir été transféré vers un autre pays (le Tchad), puis utilisé au Mali dans le cadre des opérations de la MINUSMA. Compte tenu de la cohérence entre les sources au sein des FAMa interrogées et l'analyse des images, l'équipe de recherche est convaincue que le groupe Wagner a utilisé des véhicules blindés appartenant aux FAMa. La figure 2 décrit le modèle des véhicules identifiés, leur pays d'origine et les circonstances de leur présence au Mali.

Modèle du véhicule	Producteur	Pays d'origine	Date/moyen d'arrivée au Mali
Streit Typhoon	Streit Group	Émirats arabes unis	En 2020, 30 véhicules ont été livrés au Mali depuis les Émirats arabes unis, selon les informations issues de la base de données sur les transferts d'armes du Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) et d'articles de presse ⁵⁹ .
VP11	NORINCO	Chine	En 2023, 80 véhicules ont été livrés au Mali depuis la Chine, selon les informations issues de la base de données sur les transferts d'armes du SIPRI et d'articles de presse ⁶⁰ .
IAG Guardian Xtreme 4x4	International Armoured Group	Émirats arabes unis	En 2023, 20 véhicules ont été livrés au Mali depuis les Émirats arabes unis, selon la base de données sur les transferts d'armes du SIPRI. Des images partagées par les FAMa avec les médias régionaux début 2023 montrent ces véhicules en action ⁶¹ .
Proforce Ara II MRAP	Proforce	Nigéria	La correspondance avec Proforce a confirmé que le MRAP en question a été transféré au Tchad en 2022 ⁶² . Le véhicule semble avoir été utilisé par les troupes tchadiennes au Mali dans le cadre de la MINUSMA, comme le suggèrent des articles de presse datant de fin 2024 ⁶³ .
ACMAT Bastion	Arquus (anciennement ACMAT)	France	Selon la base de données sur les transferts d'armes du SIPRI et d'informations relayées par les médias, cinq véhicules ont été livrés au Mali en 2015, puis 13 autres en 2019 ⁶⁴ . Le transfert de 2019 est également mentionné dans le rapport de la France au secrétariat du TCA ⁶⁵ .

FIGURE 2 Véhicules blindés détournés et utilisés par le groupe Wagner.

Exemple 1 : véhicule blindé Streit Typhoon

Les deux images ci-dessous ont été partagées sur la même chaîne Telegram. Le créateur de la chaîne affirme être un ancien combattant de Wagner (sur la photo) qui utilise cette chaîne pour partager des anecdotes, des images et des vidéos, et généralement se remémorer son passage au sein de « l'orchestre » (surnom couramment utilisé en ligne pour désigner le groupe Wagner, en référence au compositeur de musique classique Richard Wagner). Son séjour au Mali avec le groupe Wagner a duré de 2022 à 2023⁶⁶. La chaîne

a partagé plusieurs images et vidéos montrant des troupes Wagner au Mali qui n'apparaissent pas sur d'autres chaînes en ligne, ce qui suggère que l'auteur partage des photos personnelles et authentiques. La montagne en arrière-plan de l'image de gauche ci-dessous semble être le mont Hombori, dans la région de Mopti au Mali⁶⁷. La ville de Hombori a été le théâtre d'un massacre notoire perpétré par les mercenaires de Wagner et les FAMa en avril 2022, lorsqu'ils ont ouvert le feu sur un marché, tuant environ 50 civils⁶⁸.



Troupes Wagner utilisant un véhicule blindé Streit Typhoon dans le centre du Mali. Photos : Telegram

Des messages publiés sur la même chaîne font référence au véhicule Typhoon dans d'autres contextes, ce qui suggère qu'il était utilisé régulièrement. Par exemple, accompagnant une vidéo qui semble avoir été prise depuis l'intérieur de la tourelle du Typhoon, l'auteur affirme que « c'était la première fois que je montais dans la tourelle et que je me tenais derrière la mitrailleuse du Typhoon lors d'une véritable mission⁶⁹ ». Des images partagées sur d'autres chaînes semblent également montrer des véhicules Streit Typhoon⁷⁰.

Ci-dessous, une photo d'un Typhoon détruit qui était équipé d'un dispositif de déminage à l'avant, initialement partagée sur une chaîne Telegram privée liée à Wagner (puis diffusée plus largement en ligne). Là encore, les montagnes en arrière-plan de l'image permettent à l'équipe de recherche d'affirmer avec certitude qu'il s'agit du centre du Mali⁷¹.

Une autre chaîne liée à Wagner décrit comment le Typhoon était un pilier dans les opérations des troupes Wagner⁷²:

Le Typhoon. Produit par Streit Group des Émirats arabes unis [...] La première et, pendant longtemps, la principale machine de travail [de Wagner au Mali] [...] Son blindage épais, sa bonne conception en termes de résistance aux explosions et sa climatisation sont devenus les principaux avantages de cet engin, qui a sauvé de nombreuses vies. Honnêtement, je ne sais même pas ce que nous aurions fait sans eux. Ils passaient toujours en premier [dans les convois].



Typhoon endommagé par une mine dans le centre du Mali.

Photo : Telegram

Exemple 2 : véhicule blindé NORINCO VP11

En novembre 2023, la reconquête de la ville de Kidal, dans le nord du pays, a été l'une des principales victoires stratégiques du groupe Wagner lors de ses opérations au Mali. Les troupes Wagner auraient joué un rôle prépondérant dans cette opération, tandis que la participation des FAMA aurait été relativement minime⁷³. Certaines

des premières images et vidéos de Kidal après sa reconquête montrent des troupes Wagner entrant dans la ville à bord de véhicules blindés VP11. Celles-ci ont été largement diffusées sur plusieurs réseaux sociaux. Les véhicules utilisés par les troupes Wagner qui ont mené l'offensive semblent être des NORINCO VP11 de fabrication chinoise.



Images après la reprise de Kidal, dans le nord du Mali. Photos : Telegram

Groupes rebelles avec des véhicules VP11 en arrière-plan. Photo : Telegram

En juillet 2024, Wagner a subi sa plus importante défaite au Mali, lorsque des dizaines de ses troupes ont été tuées dans une embuscade tendue par les rebelles du CSP à Tinzaouaten. Ci-dessus, des images diffusées à la suite de l'attaque de Tinzaouaten par des groupes rebelles, qui ont

affirmé avoir tendu une embuscade à plusieurs membres de Wagner qui utilisaient des véhicules NORINCO VP11. Plusieurs autres images de véhicules VP11 utilisés par Wagner, probablement au Mali, ont également circulé sur d'autres réseaux sociaux⁷⁴.

Exemple 3 : IAG Guardian Xtreme 4x4

L'image ci-dessous est tirée d'une vidéo diffusée par le média du JNIM, az-Zallaqa, montrant un véhicule blindé que les combattants du JNIM affirment avoir détruit à l'aide d'un engin explosif improvisé (EEI) près de Mourdiah, dans le sud-ouest du Mali⁷⁵.



Image tirée d'une vidéo partagée par le JNIM montrant un véhicule IAG Guardian détruit, qui, selon eux, était conduit par des troupes Wagner. Photo : az-Zallaqa

Le JNIM affirme que le véhicule transportait des troupes Wagner, bien que cela n'ait pas pu être vérifié de manière indépendante. Ce type de MRAP ne semble pas être couramment utilisé par les troupes Wagner, car il n'apparaît nulle part ailleurs dans notre base de données. L'International Armoured Group (IAG) a confirmé que ce MRAP avait été exporté pour l'usage exclusif de l'armée malienne :

Le Guardian Xtreme de l'IAG est disponible seulement pour les gouvernements, les armées et les forces de l'ordre, et non pour les entreprises privées. L'IAG possède tous les documents et autorisations officiels requis par le Ministère de la défense des Émirats arabes unis pour exporter ces véhicules, ce qui prouve ainsi que l'utilisateur final était une entité militaire⁷⁶.

L'IAG a précisé par la suite que l'entité militaire en question était l'armée malienne.

Exemple 4 : ACMAT Bastion

Cette image d'un véhicule blindé de transport de troupes ACMAT Bastion détruit (à droite) a été partagée sur la même chaîne Telegram qui a publié les images des véhicules Streit Typhoon (voir ci-dessus) et est contrôlée par un ancien combattant Wagner qui se trouvait au Mali en 2022 et 2023. Dans sa publication, l'auteur décrit comment le véhicule a explosé « alors que nous voyagions en convoi. Mon camarade de rang supérieur se trouvait à l'intérieur [...] Il a survécu, mais a été gravement blessé. Un autre combattant, qui était assis à côté de lui sur le siège passager, est malheureusement décédé⁷⁷. » Il s'agit de la seule image de ce type de véhicule présente dans la base de données.



ACMAT Bastion détruit dans une embuscade. Photo : Telegram

Exemple 5 : Proforce Ara II

Cet exemple, qui concerne un modèle de MRAP fabriqué au Nigéria, diffère des quatre autres exemples, car le véhicule n'a pas été transféré directement au Mali. Il a été transféré aux forces tchadiennes en 2022, puis semble avoir été utilisé au Mali dans le cadre des opérations de la MINUSMA, auxquelles les forces tchadiennes ont participé⁷⁸.



Un MRAP Proforce apparemment rebaptisé par les troupes Wagner. Photo : Telegram

Cette image (et d'autres partagées sur la même chaîne qui semblent montrer le même véhicule) est difficile à géolocaliser avec précision au Mali. Cependant, il semble que ces véhicules n'aient pas été utilisés dans d'autres pays africains où Wagner a opéré, par exemple en RCA ou au Soudan. Par conséquent, par élimination, il est très probable que ces images proviennent du Mali.

Proforce, la société nigériane qui a produit ce véhicule, a confirmé que le MRAP avait été livré au Tchad et qu'elle n'avait exporté aucun équipement, directement ou indirectement, vers le Mali.

Nous n'avons connaissance d'aucun transfert ou revente de cet équipement au Mali ou à un tiers, car aucune demande d'autorisation pour un tel transfert n'a été soumise. La certification d'utilisateur final pour l'utilisation et l'exploitation des MRAP fournis a été délivrée par le gouvernement tchadien uniquement pour l'usage de l'armée tchadienne, avec l'engagement de ne pas vendre, livrer ou transférer l'équipement à un tiers. L'exportation des MRAP a également été approuvée par le bureau du Conseiller à la sécurité nationale du Nigéria⁷⁹.

La MINUSMA a dû faire face à une opération de retrait complexe sur une période écourtée de six mois. Ce retrait a été qualifié de « cauchemar logistique », car « le départ de l'ONU a entraîné la fermeture de neuf bases en six mois, en plus du rapatriement des équipements, du matériel et du personnel dans un contexte sécuritaire qui se détériorait

rapidement⁸⁰ ». Les déclarations de la MINUSMA à l'époque indiquaient que tous les équipements, tels que les véhicules blindés, les armes et les munitions, seraient retirés en priorité⁸¹. Ceux-ci ne pouvaient être donnés ou vendus aux autorités maliennes, ni à aucune autre partie, et seraient soit renvoyés dans les pays d'origine des contingents de la MINUSMA, soit détruits conformément aux dispositions de l'ONU⁸². Des articles de presse et les déclarations de la MINUSMA indiquent que certains véhicules blindés ont été retirés⁸³ et que d'autres ont été détruits conformément aux directives de l'ONU⁸⁴. Interrogé à ce sujet, un porte-parole de l'ONU a déclaré que tous les véhicules utilisés par

la mission avaient été comptabilisés⁸⁵. Cependant, il semble que, dans ce cas particulier, le véhicule était encore en assez bon état et a pu être utilisé par le groupe de mercenaires⁸⁶. Cela reflète peut-être l'environnement sécuritaire exceptionnellement difficile (tel que décrit dans les communications de la MINUSMA à l'époque)⁸⁷, les véhicules blindés ayant constitué un équipement essentiel pour assurer la sécurité du personnel de la MINUSMA jusqu'à son retrait définitif. Il s'agit du seul cas d'un ancien véhicule de la MINUSMA – ou de tout autre équipement de la mission – identifié dans le cadre de nos recherches. ■

Ces cinq exemples tirés de l'analyse des images concordent avec les entretiens menés avec des sources au sein des FAMA. Les sept soldats et officiers des FAMA interrogés ont tous déclaré que Wagner s'appuyait presque (sinon entièrement) sur les moyens de transport militaires appartenant aux FAMA pour ses opérations, y compris les équipements soumis à des restrictions en matière de contrôle des armements, tels que les APC, les MRAP, les avions militaires, etc. Les experts interrogés dans le cadre du projet ont également convenu que la logistique, les armes lourdes et les moyens de transport militaires utilisés par Wagner appartenaient aux FAMA⁸⁸.

Les sources ont confirmé que Wagner utilisait les véhicules de combat d'infanterie des FAMA (y compris des APC et des MRAP) pour des opérations conjointes et indépendantes. Un soldat des FAMA dans le centre du Mali interrogé en mai 2025 a déclaré :

Oui, les Toyota équipées de [mitrailleuses lourdes de calibre] 14,5, les Kia et les chars MRAP qu'ils conduisent appartiennent aux FAMA. Ils conduisent eux-mêmes les véhicules des FAMA ; ils ne nous font pas confiance. Il semble que lorsqu'ils ont obtenu les véhicules des FAMA, ils ont changé l'huile et révisé les filtres et d'autres pièces avant de commencer à les utiliser. Depuis leur arrivée, ils utilisent les véhicules de transport blindés pour tous leurs déplacements. Même lorsqu'ils vont faire leurs courses au marché de la ville, ils utilisent ces véhicules blindés MRAP.

De même, un officier des FAMA dans le nord du Mali a déclaré :

Ils utilisent nos moyens de transport depuis leur arrivée. Lorsqu'ils sont arrivés, ils se trouvaient dans nos véhicules immatriculés FAMA. Depuis leur arrivée au Mali jusqu'à aujourd'hui, ils ont utilisé les véhicules blindés de transport pour toutes leurs missions. Il s'agissait de véhicules Toyota, Kia et blindés [...] À leur arrivée, certains membres des FAMA conduisaient les véhicules, mais quelques semaines plus tard, les troupes Wagner ont commencé à les conduire eux-mêmes. Ils les conduisent eux-mêmes depuis qu'ils sont sur le terrain⁸⁹.

Technicals (véhicules armés)

L'ensemble de données photo et vidéo comprenait également de nombreuses images montrant des soldats Wagner utilisant des armes montées sur des véhicules au Mali⁹⁰. Les véhicules ci-dessous correspondent aux types de véhicules, aux motifs de camouflage et aux armes largement utilisés par les FAMA, et des entretiens avec des sources au sein des FAMA ont confirmé l'utilisation généralisée par Wagner de *technicals* des FAMA, ce qui indique clairement que les soldats Wagner utilisaient l'équipement des FAMA.



Troupes Wagner utilisant ce qui semble être des *technicals* des FAMa. Photos : Telegram

Les données comprenaient plusieurs exemples de troupes Wagner utilisant des véhicules équipés de mitrailleuses W85, produites par NORINCO en Chine. Après avoir consulté les bases de données sur les transferts d'armes, il n'a pas été possible de déterminer quand des armes W85 ont été importées au Mali. Cependant, cela n'a rien d'inhabituel et peut refléter le manque de transparence qui entoure l'industrie chinoise de l'armement, comme l'ont souligné les organismes de recherche qui surveillent le commerce des armes⁹¹.

Plusieurs des images ci-dessus contenaient des identifiants visuels qui ont permis de les géolocaliser au Mali. Par exemple, l'image en haut à gauche montre un paquet de ration des FAMa, tandis que le soldat Wagner dans l'image en bas à gauche porte un insigne du drapeau malien. L'image en bas à droite montre des caractéristiques géographiques distinctives du Mali, indiquant dans ce cas que la photo a été prise près de Hombori. Des entretiens avec des sources au sein des FAMa ont également confirmé que les pick-ups Toyota utilisés par les FAMa et équipés de mitrailleuses lourdes étaient largement utilisés par les troupes Wagner. En plus des images ci-dessus, plusieurs vidéos publiées en ligne semblent montrer des troupes Wagner traversant des paysages typiquement maliens, sans soldats des FAMa menant les missions ou les accompagnant⁹². L'accès à l'équipement semble relativement libre.

Drones d'attaque

Depuis au moins janvier 2023, des drones d'attaque Bayraktar TB2 ont été déployés au Mali⁹³, et d'autres livraisons de drones ont suivi en 2023 et 2024⁹⁴. Ces drones sont produits par le grand fabricant d'armes turc Baykar, sont largement utilisés par l'armée turque et constituent un outil d'exportation et de diplomatie majeur pour la Türkiye⁹⁵. Le TB2 a même été décrit comme « changeant la nature de la guerre », car il est puissant et relativement bon marché par rapport à ses concurrents, ce qui signifie qu'il est rapidement devenu l'arme de choix de nombreuses armées⁹⁶. Les forces ukrainiennes ont utilisé ces drones pour lutter contre l'invasion russe.

Cinq sources différentes au sein des FAMa interrogées en avril et mai 2025 ont affirmé que les troupes Wagner avaient utilisé des drones appartenant aux FAMa :

1. « Wagner utilise les drones des FAMa pour la reconnaissance, l'observation des mouvements des groupes armés et les frappes [...] Les drones maliens ont toujours été pilotés par Wagner⁹⁷. »
2. « Le centre de commande des drones est géré par Wagner⁹⁸. »
3. « Wagner utilise les drones des FAMa pour effectuer des frappes ; ils pilotent eux-mêmes ces drones. Les FAMa ne savent pas encore piloter ce type de drone. Je sais que les Russes les formeront à le faire dans un avenir proche⁹⁹. »
4. « Oui, ce sont des techniciens de Wagner qui pilotent les drones des FAMa. C'était la première mission de Wagner avant d'être déployé sur le terrain. Les FAMa ne savent pas piloter ces drones, donc jusqu'à présent, c'est Wagner qui a piloté les drones des FAMa¹⁰⁰. »
5. « Wagner sont les seuls à utiliser les drones, car ils sont déployés dans des zones où Wagner est le seul à opérer, parfois en compagnie de nos forces spéciales¹⁰¹. »

Une seule source au sein des FAMa n'était pas d'accord avec cette évaluation, déclarant : « Non, ils n'utilisent pas directement les drones, mais ils demandent parfois à leurs supérieurs de les déployer dans leurs zones d'opération. Les drones sont pilotés par les FAMa et des pilotes turcs¹⁰². » ■

Les informations selon lesquelles Wagner serait impliqué dans le pilotage des drones Bayraktar seraient cohérentes avec un rapport précédent indiquant que ces drones ont été observés dans des bases du groupe Wagner. En septembre 2023, le média d'investigation russe *The Insider* a rapporté que certains de ces drones étaient stationnés à la base Wagner de Sevare¹⁰³, comme le prouvent des photographies aériennes montrant la forme caractéristique des drones à la base. Toutefois, cela n'a pas pu être confirmé par l'analyse des images effectuée par l'équipe de recherche, en partie parce que les drones sont pilotés à distance. Une image géolocalisée peut être obtenue pour identifier des troupes Wagner utilisant des véhicules blindés ou des équipements techniques, mais pas pour identifier qui contrôle un drone piloté à distance. Aucune information partagée sur les chaînes Telegram liées à Wagner n'a été trouvée affirmant que des agents de Wagner pilotait ces drones, ce qui diffère de leur tendance habituelle à se vanter de toutes les actions auxquelles ils participent.

En réponse à une demande de commentaires, le Ministère turc de la défense nationale a déclaré que « toute allégation concernant l'utilisation du drone Bayraktar TB2 par des tiers, qui ne repose sur aucune déclaration officielle ou preuve concrète, ne doit pas être considérée comme crédible » et que « les relations militaires bilatérales entre la Turquie et le Mali continuent de se développer sur la base d'un modèle de partenariat de confiance¹⁰⁴ ». L'équipe de recherche a contacté Baykar, mais n'a reçu aucune réponse.

Détournement similaire d'armes des forces gouvernementales vers le groupe Wagner en République centrafricaine

Le conflit au Mali n'est pas le seul en Afrique dans lequel Wagner a joué un rôle de premier plan. Leurs opérations en RCA constituent un autre exemple de détournement de transferts d'armes officiels vers la SMP. Dans son rapport de 2021, le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RCA a noté que des « instructeurs militaires » russes utilisaient des armes qui avaient été fournies au Ministère de la défense de la RCA, en violation des accords d'utilisateur final régissant ces armes¹⁰⁵, notamment des armes et des munitions, ainsi que des véhicules blindés. (À l'époque, le Groupe d'experts des Nations Unies avait utilisé le terme « instructeurs militaires » plutôt que de parler de mercenaires Wagner : la Russie avait affirmé que ces personnes avaient été engagées comme instructeurs et pour assurer la protection rapprochée de responsables politiques centrafricains par l'intermédiaire d'une entité appelée l'Union des officiers pour la sécurité internationale. Il a été révélé par la suite que cette entité servait de couverture au groupe Wagner et que les troupes jouaient un rôle important dans les combats plutôt que de seulement dispenser des formations.)

Les autorités russes ont déclaré que les armes provenaient de stocks qu'elles avaient fournis à la RCA. Cependant, le Groupe d'experts a noté que cela constituait une violation des engagements en matière d'utilisateur final, qui stipulaient que l'armée centrafricaine serait le seul utilisateur de ces armes, munitions et véhicules blindés. Cette violation était plus qu'une simple formalité et elle a eu un impact réel, car elle signifiait que ces armes pouvaient être exemptées de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU à la RCA à l'époque. Le Groupe d'experts des Nations Unies a eu accès aux certificats d'utilisateur final de ces armes et a pu mettre cela en évidence de manière irréfutable, car le gouvernement de la RCA avait fourni ces documents dans le cadre du contrôle et de l'application de l'embargo sur les armes par les Nations Unies.

Une source familière de la situation en RCA a rapporté que les mercenaires de Wagner étaient également autorisés à utiliser les véhicules blindés qui avaient été donnés au gouvernement centrafricain par les États-Unis. Les répercussions de cette situation auraient contribué à la réduction du soutien militaire américain au gouvernement centrafricain¹⁰⁶.



CONSÉQUENCES DU DÉTOURNEMENT D'ARMES DES FAMA PAR WAGNER

Le présent document a établi, à partir d'informations provenant de sources ouvertes et d'entretiens, que les troupes Wagner utilisaient régulièrement des armes appartenant aux FAMA, notamment des véhicules blindés et des mitrailleuses lourdes montées sur véhicules. Les entretiens suggèrent également que Wagner utilisait les drones d'attaque des FAMA, bien qu'il n'ait pas été possible de vérifier cela de manière indépendante.

Bien que cela ne soit peut-être pas une surprise, l'utilisation partagée d'armes entre Wagner et les FAMA est plus qu'une simple question technique ; il s'agit d'un problème juridique et éthique pour la communauté internationale et les fabricants d'armes qui approvisionnent l'État malien. Les implications spécifiques de chaque cas de détournement dépendent des cadres juridiques régissant les exportations d'armes des pays exportateurs et du moment où ces exportations ont eu lieu. Le TCA est, bien entendu, le cadre juridique international le plus important régissant les transferts d'armes. La Chine, le Nigéria et la France, impliqués dans les transferts d'armes analysés, sont parties au TCA (voir Figure 3), tout comme le Mali. Les Émirats arabes unis et la Türkiye sont signataires du TCA, ce qui signifie qu'ils ont adhéré au traité, mais ne l'ont pas encore ratifié, accepté ou approuvé.

Pays d'origine	Producteur	Modèle	Cadre juridique applicable
Émirats arabes unis	Streit Group International Armoured Group	Streit Typhoon IAG Guardian Xtreme 4x4	Les Émirats arabes unis sont signataires mais ne sont pas partie au TCA. Ils disposent de leur propre cadre national pour les exportations d'armes à feu, qui exige un certificat d'utilisateur final ¹⁰⁷ .
Chine	NORINCO	VP11, Mitrailleuse lourde W85	La Chine est partie au TCA.
Nigéria	Proforce	Proforce Ara II MRAP	Le Nigéria est partie au TCA.
France	Arquus (anciennement ACMAT)	ACMAT Bastion	La France est partie au TCA.
Türkiye	Baykar	Bayraktar TB2	La Turquie est signataire mais n'est pas partie au TCA.

FIGURE 3 Fournisseurs de véhicules blindés au Mali détournés.

Cadres juridiques pertinents

Selon le TCA, les exportations sont interdites si :

Un État partie [...] a connaissance, lors de l'autorisation, que ces armes ou ces articles pourraient servir à commettre [...] des crimes contre l'humanité, des violations graves des Conventions de Genève de 1949, des attaques dirigées contre des civils ou des biens de caractère civil et protégés comme tels, ou d'autres crimes de guerre tels que définis par des accords internationaux auxquels il est partie¹⁰⁸.

Le TCA impose aux pays exportateurs l'obligation de procéder à une évaluation « objective et non discriminatoire » du risque que les armes puissent être utilisées pour porter atteinte à la paix et à la sécurité, violer le droit international humanitaire ou les droits de l'homme, commettre des crimes de guerre ou violer toute autre convention internationale à laquelle l'État est partie en matière de criminalité organisée ou de terrorisme¹⁰⁹. Cela inclut, par exemple, le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à laquelle les pays susmentionnés sont tous parties et qui oblige les pays à mettre en place un régime de contrôle des exportations d'armes qui minimise le risque de détournement vers le marché illicite¹¹⁰.

Le TCA impose également aux pays importateurs (dans ce cas, le Mali) de prendre des mesures pour empêcher le détournement d'armes. Les certificats d'utilisateur final contribuent à l'évaluation requise par le TCA, car ils constituent l'un des éléments permettant de garantir que les armes seront transférées à un acteur responsable, plutôt que partagées avec d'autres utilisateurs ou détournées vers d'autres destinations.

Les pays impliqués dans les transferts d'armes couverts ici qui ne sont pas parties au TCA (la Türkiye et les Émirats arabes unis) s'appuient sur des réglementations nationales en matière de contrôle des armes pour régir les exportations de biens tels que les armes et les véhicules blindés. Celles-ci peuvent inclure des exigences similaires en matière de certificats d'utilisateur final, comme le recommande le TCA. Par exemple, les Émirats arabes unis exigent pour les véhicules blindés un certificat d'utilisateur final et une lettre de l'agence gouvernementale qui a commandé les véhicules (s'ils sont transférés pour une entité gouvernementale)¹¹¹. Les Émirats arabes unis ont déclaré que leur régime d'exportation visait à soutenir les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies en faveur de « la cessation de la prolifération et du financement des armes¹¹² ».

De même, les autorités turques affirment que l'utilisateur final désigné est l'un des facteurs pris en compte dans la régulation des exportations stratégiques, dans le cadre des efforts de la Türkiye pour soutenir « la non-prolifération et un monde plus sûr et plus stable¹¹³ ». Certains observateurs internationaux ont fait valoir que la Türkiye avait adopté une approche sans réserve en matière d'exportation de drones, y compris vers des pays où ils pourraient être utilisés pour commettre des violations des droits de l'homme¹¹⁴. La Türkiye rejette ce point de vue, arguant que son régime d'exportation est conforme aux normes internationales promouvant la paix et la sécurité¹¹⁵.

Temporalité des transferts d'armes

Il s'agit donc de déterminer si ces pays exportateurs auraient dû tenir compte du risque que le groupe Wagner utilise « potentiellement » les armes, les véhicules blindés et éventuellement les drones que leurs fabricants d'armes souhaitent exporter vers le Mali. Toute évaluation des exportations devrait également tenir compte de la probabilité que les FAMa utilisent ces armes pour commettre des violations des droits de l'homme (comme décrit ci-dessus, des allégations ont été formulées par des observateurs internationaux et la société civile). Cependant, bien qu'il s'agisse d'une considération d'une importance cruciale, le présent rapport se limite au groupe Wagner.

Certaines livraisons d'armes, telles que les véhicules du Streit Group ou d'ACMAT (respectivement en 2020 et 2019), ont été effectuées avant le coup d'État militaire et l'arrivée du groupe Wagner au Mali. À ce moment-là,

l'évaluation de ces exportations d'armes selon les critères du TCA aurait été différente, car les exportateurs ne pouvaient raisonnablement pas prévoir que leurs produits seraient utilisés par le groupe Wagner. Dans le cas du véhicule nigérian Proforce Ara II transféré au Tchad et utilisé par les forces tchadiennes dans le cadre d'opérations militaires, il n'était pas possible que le Nigéria évalue (comme le prévoit le TCA) que ce véhicule serait ensuite utilisé par un tiers non autorisé, une SMP, au Mali.

Toutefois, le TCA précise également que « si, après avoir accordé l'autorisation, un État Partie exportateur obtient de nouvelles informations pertinentes, il est encouragé à réexaminer son autorisation, après avoir consulté au besoin l'État importateur¹¹⁶ ». On pourrait faire valoir que ces pays exportateurs auraient dû savoir, grâce à leur suivi ou aux informations fournies par le Mali, que Wagner utilisait ces véhicules, et soulever cette question auprès des autorités maliennes ou publiquement.

En outre, l'inverse est vrai pour trois exemples : la fourniture par la Chine de véhicules VP11 (2023), les drones Bayraktar de la Türkiye (2022) et les véhicules IAG Guardian produits aux Émirats arabes unis (2023). Ces transferts ont été effectués après l'arrivée de Wagner au Mali, après la documentation de violations des droits de l'homme commises par Wagner au Mali (ainsi qu'en RCA et au Soudan), après que de nombreuses sources ouvertes aient montré que Wagner utilisait des ressources militaires des FAMa (comme l'ont noté les ONG et les chercheurs qui monitorent le conflit) et après que le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RCA ait démontré que des mercenaires russes avaient détourné des armes transférées à l'armée centrafricaine (indiquant ainsi leur mode opératoire). Par conséquent, les exportateurs d'armes auraient pu raisonnablement estimer que les armes fournies seraient probablement utilisées à la fois par les utilisateurs finaux déclarés et par la SMP intégrée aux FAMa (Wagner).



FIGURE 4 Principales allégations de violations des droits de l'homme commises par Wagner en Afrique et principaux transferts d'armes vers le Mali.

Implications juridiques des transferts effectués au Mali durant les opérations de Wagner

Parmi les trois pays mentionnés ci-dessus, la Chine est le seul à être partie au TCA, qui impose aux États l'obligation de ne pas autoriser les exportations s'ils ont « connaissance, lors de l'autorisation », qu'il existe un « risque prépondérant » (interprété par de nombreux États comme signifiant un « risque clair » ou « substantiel »)¹¹⁷ que les armes soient utilisées pour commettre des crimes de guerre, des violences contre des civils ou pour d'autres actes illégaux énoncés dans le TCA.

Selon le guide relatif à la mise en œuvre du TCA, la « connaissance lors de l'autorisation » comprend les informations qui sont publiques ou que les États pourraient raisonnablement obtenir – une liste de sources suggérées auxquelles les États peuvent se référer est fournie¹¹⁸. Ces sources comprennent les organismes gouvernementaux des États (tels que les services diplomatiques et de renseignement), les organismes des Nations Unies (tels que les groupes d'experts), les organismes de recherche non gouvernementaux et les think tanks, ainsi que les médias¹¹⁹. Les informations de la section précédente concernant les antécédents de Wagner au Mali auraient pu être obtenues à partir d'une combinaison de ces sources au moment où ces trois transferts ont été effectués. Bien que les informations relatives à un conflit actif, tel que celui au Mali, soient toujours chaotiques, les éléments clés permettant de procéder à cette évaluation auraient pu être obtenus à partir des sources indiquées dans les guides du TCA.

En 2023, ces exportateurs auraient pu raisonnablement estimer que les armes qu'ils exportaient vers le Mali seraient potentiellement utilisées non seulement par les utilisateurs finaux déclarés, mais aussi par le groupe Wagner, la SMP intégrée aux FAMa. La section 7 du TCA stipule clairement que si l'évaluation de *due diligence* requise identifie un tel risque, le transfert d'armes ne doit pas être autorisé. Ces informations auraient pu (et auraient sans doute dû) constituer une raison de ne pas autoriser le transfert de véhicules VP11 depuis la Chine. Dans le cas de la Türkiye et des Émirats arabes unis, qui ne sont pas parties au TCA (mais en sont signataires) et ne sont donc pas liés par les mêmes normes juridiques en matière de preuves, les mêmes sources d'information auraient clairement été à leur disposition. Ces informations auraient pu être prises en compte dans leurs évaluations des exportations au titre de leur propre législation nationale, afin de respecter leurs objectifs déclarés de promotion de la paix et de la sécurité.

Le gouvernement chinois a clairement indiqué, dans ses déclarations lors de la Conférence des États parties au TCA, qu'il n'approuvait pas les exportations d'armes vers les SMP. Une déclaration de 2021 stipule que :

La Chine continuera à ne mener des échanges commerciaux d'armes qu'avec des États souverains [...] [Elle] exige des certificats d'utilisateur final et d'utilisation finale de la part des gouvernements destinataires, ainsi qu'un engagement de ne pas transférer les armes importées de Chine à des tiers sans l'accord préalable du gouvernement chinois. De plus, la Chine n'autorise pas les exportations d'armes vers des acteurs non étatiques¹²⁰.

Cependant, l'utilisation de mitrailleuses lourdes et de véhicules blindés de fabrication chinoise par le groupe Wagner au Mali va à l'encontre de cette position.

D'autres photos, vidéos et articles dans les médias ont montré que le Mali avait reçu des dizaines d'autres MRAP fabriqués par NORINCO en provenance de Chine en août et début septembre 2025¹²¹. Il s'agit de MRAP VP14, livrés par voie maritime en Guinée, puis transportés par voie terrestre au

Mali. Il reste à voir si ces nouveaux véhicules seront utilisés par l'Africa Corps, mais compte tenu de l'approche qui a existé en matière de partage d'armes avec Wagner, cela ne serait pas surprenant.

Le Mali est également partie au TCA, qui oblige les États importateurs à fournir aux exportateurs les informations nécessaires pour leur permettre d'évaluer si les exportations doivent être effectuées¹²², par exemple, si le matériel destiné à l'armée nationale sera également utilisé par une SMP. Le TCA impose également aux États l'obligation de réglementer les importations d'armes afin de réduire le détournement ou la prolifération des armes.

Les certificats d'utilisateur final, délivrés par le pays importateur, garantissent au pays exportateur que les armes sont destinées à un destinataire légal. De nombreux accords d'utilisateur final et contrats d'armement contiennent des clauses contractuelles qui interdisent tout transfert ultérieur des armes sans en informer le fournisseur d'origine. La Chine semble adopter cette approche, comme en témoigne sa déclaration de 2021. Toutefois, hormis ces clauses contractuelles, les accords d'utilisateur final ne sont pas en soi des documents juridiquement contraignants¹²³. En outre, dans la pratique, le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies signale que le contrôle des documents relatifs à l'utilisation finale est largement négligé¹²⁴, et qu'il existe peu de recours pour en assurer l'application.

Le détournement de véhicules blindés, de mitrailleuses lourdes et d'autres équipements des FAMa vers Wagner viole les principes et l'objectif du TCA et des régimes nationaux de contrôle des armes. Cela modifie la nature même de l'octroi d'un certificat d'utilisateur final au Mali – ou, à l'avenir, à tout autre pays entretenant des relations similaires avec une SMP. Les exportateurs doivent évaluer la gestion des armes, la gouvernance et le bilan en matière de droits de l'homme non seulement des autorités étatiques, mais aussi des unités de SMP opérant dans le pays. Le transfert d'armes à l'armée d'un État-nation ne signifie normalement pas que ces armes seront utilisées par une SMP intégrée à cette armée. Cette situation très inhabituelle, qui défie les normes des régimes de commerce des armes, telles que définies par le TCA et les régimes harmonisés, va probablement devenir un risque de plus en plus courant. À mesure que les États s'appuient davantage sur les SMP, ces risques doivent devenir un élément essentiel des évaluations de *due diligence*. Dans le contexte du groupe Wagner, qui est sans doute la SMP la mieux documentée au monde, ces risques se sont concrétisés au Mali et dans d'autres théâtres de conflit bien avant que ces transferts d'armes n'aient lieu en 2023, et étaient sans doute déjà évidents en 2022.



TRANSITION VERS L'AFRICA CORPS

Début juin 2025, le groupe Wagner a annoncé son retrait du Mali, affirmant dans une vidéo qu'il avait « accompli » sa mission consistant à rétablir la sécurité au Mali et à sauver le pays des intérêts néfastes et criminels de l'Occident, dans ses termes¹²⁵. Ces déclarations contrastent avec l'aggravation de la crise sécuritaire au Mali. En juin 2025, la réémergence du FLA à la suite d'affrontements dans le nord a mis en évidence la fragilité du contrôle de l'État sur les anciens bastions rebelles. Parallèlement, entre mai et juillet 2025, le JNIM a lancé des attaques à grande échelle dans le nord, le centre et le sud du Mali. Lors d'une démonstration de force significative, le JNIM a mené des attaques contre la ville de Tombouctou et des camps militaires à Boulkessi (centre du Mali), faisant des centaines de victimes parmi les militaires, et a coordonné des attaques dans les régions de Kayes et de Sikasso¹²⁶.

L'Africa Corps, qui a annoncé début juin 2025 le déploiement d'un contingent de troupes au Mali, a pris la place de Wagner, affirmant « qu'il n'y aura aucun changement avec le départ de la SMP [Wagner]¹²⁷ ». L'Africa Corps est une entité contrôlée par le Ministère russe de la défense¹²⁸ qui a été créée à la suite de la mutinerie de Wagner, qui a menacé de renverser le régime de Poutine en juin 2023. Cette transition était en cours depuis plusieurs mois : dès la fin 2024, le gouvernement russe a commencé à remplacer progressivement le personnel de Wagner par celui de l'Africa Corps¹²⁹.

Il n'est pas encore tout à fait clair si le détournement de stocks d'armes et d'équipements des FAMa pour utilisation par des SMP au Mali a cessé avec la transition de Wagner en Africa Corps. En janvier et mai 2025, la Russie a effectué d'importantes livraisons d'équipements militaires au Mali, notamment des véhicules blindés, des chars et de l'artillerie¹³⁰. Bien qu'il n'est pas été clair au départ si tout ou partie de cet équipement était destiné aux FAMa ou à l'Africa Corps, il semble que ce dernier ait déployé certains des véhicules blindés et des avions fournis par la Russie dans le cadre d'opérations au Mali¹³¹.

En avril 2025, des images satellites de Bamako ont permis d'identifier un bombardier russe Su-24M et, en juin 2025, l'Africa Corps a partagé sur sa chaîne Telegram une vidéo prise depuis le cockpit d'un bombardier similaire, affirmant que les avions Su-24M « effectuent des frappes aériennes contre des camps de militants d'organisations terroristes dans un pays africain », que l'on pense généralement être le Mali¹³². Cet avion s'est ensuite écrasé dans le fleuve Niger¹³³. Dans une déclaration concernant

cet incident, les FAMa ont indiqué que l'avion participait à une opération pour le compte des FAMa (et non à une opération des FAMa), ce qui suggère bien qu'il s'agissait d'un avion de l'Africa Corps¹³⁴.

Le 31 juillet 2025, les services de renseignement du Ministère britannique de la défense ont indiqué que « l'Africa Corps avait déployé plus de 100 pièces significatives d'équipement de combat au Mali, notamment des chars de combat principaux, des systèmes de lance-roquettes multiples et des bombardiers tactiques, augmentant considérablement la puissance de feu dont disposent les forces russes dans le pays ». Cela indique que, du moins selon l'évaluation du Royaume-Uni, cet équipement était destiné à l'Africa Corps¹³⁵. Il n'est pas certain que, compte tenu de l'équipement supplémentaire fourni, les quelque 2 000 membres de l'Africa Corps auront encore besoin d'armes et d'équipements appartenant aux FAMa. Cependant, il est possible que l'Africa Corps continue à suivre l'exemple de Wagner en utilisant librement l'équipement des FAMa et d'autres alliés.

Bien que l'Africa Corps ait tenu à se démarquer de son prédécesseur Wagner dans ses communications, de nombreuses similitudes subsistent. Selon certaines estimations, 75 à 80 % de l'Africa Corps est composé d'anciens membres de Wagner, y compris des commandants¹³⁶. Au cours des semaines qui ont suivi son premier déploiement au Mali, l'Africa Corps a suivi l'exemple de Wagner en jouant un rôle actif dans les opérations sur le terrain, plutôt que, par exemple, en entraînant les forces maliennes. En juin 2025, peu après avoir pris la relève de Wagner, l'Africa Corps a subi des pertes sur le terrain à la suite d'une embuscade tendue par le FLA dans le nord du Mali, entre Anéfis et Aguelhok¹³⁷.



CONCLUSION

Les opérations de Wagner au Mali ont pris fin et, au moment où nous écrivons ces lignes, des négociations semblent être en cours pour remplacer le groupe Wagner par l'Africa Corps en RCA, ce qui marquerait la fin des activités notoires de Wagner en Afrique¹³⁸. Cependant, la manière dont le groupe Wagner a opéré et s'est armé au Mali (en s'emparant des armes saisies aux insurgés et en utilisant celles des FAMA pour compléter son propre arsenal) reste significative.

L'Africa Corps est, à certains égards (mais pas tous), une nouvelle version du groupe Wagner. Bien qu'il fasse désormais officiellement partie du Ministère russe de la défense (alors que les liens avec Wagner ont longtemps été niés par l'État russe), l'Africa Corps a en commun avec Wagner bon nombre de ses effectifs et de ses objectifs stratégiques. Les déclarations de responsables centrafricains montrent que l'Africa Corps exige toujours une rémunération pour ses services, tout comme son prédécesseur, la SMP Wagner¹³⁹. Bien qu'il bénéficie d'un éventail plus large d'équipements fournis par la Russie, il continue de suivre l'exemple de Wagner au Mali.

Les opérations de Wagner au Mali constituent une étude de cas d'un phénomène plus large. Comme le montrent les déclarations de M. Guterres sur le rôle croissant des mercenaires dans les conflits mondiaux, la communauté internationale devra se pencher sur la manière dont les activités des mercenaires peuvent affecter la mise en œuvre des régimes de contrôle des armements et comment tenir les mercenaires responsables des violations des droits de l'homme. Le groupe Wagner et d'autres groupes mercenaires russes ne sont pas les seuls acteurs dans ce domaine, et d'autres groupes pourraient suivre le même modèle en s'intégrant dans les armées nationales.

Les principaux objectifs du TCA sont de prévenir les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les violations des droits de l'homme. Le Groupe de travail des Nations Unies a d'ores et déjà identifié la menace que représentent les mercenaires pour la prolifération des armes, ainsi que les violations des droits de l'homme et les atrocités qui peuvent découler d'un accès non contrôlé aux armes. Cette étude de cas, dans laquelle une SMP s'intègre dans la chaîne d'approvisionnement d'une armée nationale, prouve qu'il existe un risque de prolifération lié aux mercenaires, qui s'est concrétisé dans les massacres bien documentés de civils par le groupe Wagner au Mali.

Les opérations de Wagner au Mali (et en RCA, comme le documente le rapport 2021 du Groupe d'experts des Nations Unies) ne seront pas le seul exemple de détournement de transferts d'armes entre États vers des acteurs militaires privés. Ce détournement sape les cadres juridiques internationaux mis en place pour réglementer le commerce des armes afin de prévenir la prolifération des armes, de réduire les flux illicites et d'accroître la transparence dans ce secteur historiquement opaque. Les recommandations ci-dessous fournissent quelques suggestions, destinées aux principales parties prenantes, afin de renforcer les systèmes de contrôle internationaux et les programmes de contrôle des armes pour prendre en compte le rôle des mercenaires.

Recommandations

Pour les pays exportateurs d'armes

Les pays qui autorisent les exportations d'armes devraient faire preuve de *due diligence* supplémentaire lorsqu'ils envisagent d'exporter vers un pays qui a impliqué, recruté ou collaboré avec une SMP. L'évaluation visant à déterminer si l'exportation peut être effectuée légalement (qu'un pays soit tenu de procéder à une telle évaluation en vertu du TCA ou de sa propre législation nationale) devrait tenir compte de la probabilité que le matériel exporté soit utilisé pour commettre des crimes de guerre ou des violations des droits de l'homme par les forces armées nationales du pays et les SMP avec lesquelles elles travaillent. Cela inclut les opérations des SMP dans d'autres pays.

Pour les fabricants d'armes

Les fabricants d'armes doivent également faire preuve de *due diligence* supplémentaire lorsqu'ils envisagent de fournir des armes à des pays qui ont fait appel à des SMP. Une fois l'exportation effectuée, des processus de vérification doivent être mis en place afin de s'assurer que l'équipement est utilisé par l'utilisateur final prévu. Si les obligations contractuelles concernant les utilisateurs finaux désignés ne sont pas respectées (par exemple, si les armes sont détournées vers une SMP), les fabricants doivent en informer les autorités de leur pays et refuser toute demande future de fourniture d'armes.

Pour les forums internationaux sur le contrôle des armes et la lutte contre la prolifération

Dans le cadre de forums tels que la Conférence des États parties au TCA et le Groupe de travail sur les armes à feu de la Conférence des Parties à l'UNTOC, les discussions sur le contrôle des armes à feu et la mise en œuvre de ces traités devraient aborder le rôle émergent des SMP dans les conflits mondiaux, ainsi que leur impact sur les mécanismes de contrôle des armes et sur la restructuration des marchés illicites des armes. En mai 2025, le Groupe de travail du TCA sur l'application efficace du Traité a suggéré que le rôle des acteurs militaires privés soit un sujet de discussion lors de la prochaine conférence des États parties¹⁴⁰. Ces discussions devraient avoir lieu afin que les États puissent prendre des décisions collectives sur la manière de mettre en œuvre le TCA dans le nouveau contexte des activités militaires privées, et reconnaître clairement les considérations supplémentaires requises dans le commerce des armes pour s'aligner à l'objectif des régimes existants, qui est d'atténuer les risques de prolifération des armes et de violations des droits de l'homme.

Pour l'Union africaine

La révision de la Convention sur l'élimination du mercenariat en Afrique de 1977 devrait inclure de meilleures dispositions pour monitorer les violations des droits de l'homme commises par les mercenaires, qui devraient à leur tour être prises en compte dans les mécanismes de contrôle des armes. Le champ d'application de la convention devrait inclure les mercenaires qui opèrent avec le soutien d'un État tiers tel que la Russie¹⁴¹.

Pour les opérations internationales de maintien de la paix

Bien que cela soit déjà clairement pris en compte par les forces internationales de maintien de la paix, l'étude de cas souligne le risque que tout équipement laissé sur place à la suite d'un processus de retrait puisse être réutilisé par des acteurs autonomes, tels que les SMP. Cela devrait continuer à contribuer aux processus décisionnels concernant les équipements à retirer ou à détruire conformément aux directives des Nations Unies.



NOTES

- 1 Sudan military destroyed UAE plane carrying Colombian mercenaries: State TV, Al Jazeera, 7 août 2025, <https://www.aljazeera.com/news/2025/8/7/sudan-says-army-destroyed-uae-aircraft-killing-40-colombian-mercenaries>.
- 2 Who are the foreign mercenaries fighting in Sudan?, BBC Monitoring, 5 septembre 2023, <https://monitoring.bbc.co.uk/inside-bbcm/138>.
- 3 Turkey adds mercenaries to Sahel's violent mix, African Defence Forum, 17 décembre 2024, <https://adf-magazine.com/2024/12/turkey-adds-mercenaries-to-sahels-violent-mix>.
- 4 Gaza: UN rights chief condemns new killings around private aid hub, UN News, 3 juin 2025, <https://news.un.org/en/story/2025/06/1163966>.
- 5 Ketrin Johecova, Borrell accuses EU institutions of inaction over Gaza, Politico, 3 juillet 2025, <https://www.politico.eu/article/josep-borrell-accuses-eu-institutions-inaction-gaza-crimes> ; Sam Doak et Ben van der Merwe, How the rollout of new Gaza aid system collapsed into chaos, Sky News, 29 mai 2025, <https://news.sky.com/story/completely-aborrent-how-the-roll-out-of-new-gaza-aid-system-collapsed-into-chaos-13375941>.
- 6 Associated Press, US contractors say their colleagues are firing live ammo as Palestinians seek food in Gaza, Politico, 3 juillet 2025, <https://www.politico.com/news/2025/07/03/us-contractors-say-their-colleagues-are-firing-live-ammo-as-palestinians-seek-food-in-gaza-00438193> ; Gaza aid group reacts to claims American contractors fired at starving Palestinians, Sky News, 4 juillet 2025, <https://news.sky.com/story/gaza-aid-group-reacts-to-claims-american-contractors-fired-at-starving-palestinians-13392148>.
- 7 Conseil de sécurité des Nations Unies, Mercenary activities undermine rule of law, perpetuate impunity, secretary-general stresses during Security Council Debate, 4 février 2019, <https://press.un.org/en/2019/sgsm19452.doc.htm>.
- 8 Conseil de sécurité des Nations Unies, Responsibility to protect: 20 years of commitment to principled and collective action: Report of the Secretary-General, 22 avril 2025, <https://digitallibrary.un.org/record/4082074?ln=en&v=pdf>.
- 9 Amani Africa, Insights on the Peace and Security Council (PSC), Discussion on the issue of Private Military and Defence Companies (PMDC) operating in Africa and briefing on the status of the review of the OAU/AU Convention on Mercenaries in Africa, 30 novembre 2023, <https://amaniafrica-et.org/discussion-on-the-issue-of-private-military-and-defence-companies-pmdc-operating-in-africa-and-briefing-on-the-status-of-the-review-of-the-oau-au-convention-on-mercenaries-in-africa>.
- 10 Institute for Pan-African Thought and Conversation, Foreign fighters and mercenaries: Implications for silencing the guns in Africa, Université de Johannesburg, mars 2024, <https://ipatc.joburg/wp-content/uploads/2024/08/pb15-foreign-fighters-and-mercenaries-implications-for-silencing-the-guns-in-africa-3.pdf>.
- 11 Parlement panafricain, Pan-African Parliament Committees delve into Revised OAU Convention for Eliminating Mercenaries in Africa, 27 juin 2024, <https://pap.au.int/en/news/press-releases/2024-06-27/pan-african-parliament-committees-delve-revised-oau-convention>.
- 12 Institute for Security Studies, Enhancing the framework on mercenarism in Africa, 25 septembre 2024, <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/enhancing-the-framework-on-mercenarism-in-africa>.
- 13 Voir, par exemple, Alexandre Bish, Soldats de fortune : L'avenir des combattants tchadiens après le cessez-le-feu libyen, GI-TOC, décembre 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/chadian-fighters-libyan-ceasefire> ; Julia Stanyard, Mercenaries and illicit markets: Russia's Africa Corps and the business of conflict, GI-TOC, février 2025, <https://globalinitiative.net/analysis/russia-africa-corps-business-of-conflict>.
- 14 Concernant le Soudan, veuillez consulter : Colombian mercenaries in Sudan show internationalization of conflict, Africa Defence Forum, 25 février 2025, <https://adf-magazine.com/2025/02/colombian-mercenaries-in-sudan-show-internationalization-of-conflict> ; Yasir Zaidan, Amid humanitarian crisis and ongoing fighting, Africa's war-scarred

- Sahel region faces new threat: Ethno-mercenaries*, The Conversation, 22 juillet 2025, <https://theconversation.com/amid-humanitarian-crisis-and-ongoing-fighting-africas-war-scarred-sahel-region-faces-new-threat-ethno-mercenaries-231842>. Concernant Gaza, voir : Alia Brahimi, 'Yes, really': American private military companies (back) in Gaza, Atlantic Council, 9 juin 2025, <https://www.atlanticcouncil.org/commentary/podcast/yes-really-american-private-military-companies-back-in-gaza> ; Sam Doak et Ben van der Merwe, *How the rollout of new Gaza aid system collapsed into chaos*, Sky News, 29 mai 2025, <https://news.sky.com/story/completely-aborrent-how-the-roll-out-of-new-gaza-aid-system-collapsed-into-chaos-13375941>. Concernant la Libye, voir : Alexandre Bish, Soldats de fortune : L'avenir des combattants tchadiens après le cessez-le-feu libyen, GI-TOC, décembre 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/chadian-fighters-libyan-ceasefire>.
- 15 Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, *Role of mercenaries, mercenary-related actors and private military and security companies in the trafficking and proliferation of arms*, 9 septembre 2024, <https://docs.un.org/A/HRC/57/45>, paragraphe 41.
 - 16 Voir le Traité sur le commerce des armes, articles 7 et 8, <https://thearmstradettreaty.org/treaty-text.html?templateId=209884>.
 - 17 Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, *Role of mercenaries, mercenary-related actors and private military and security companies in the trafficking and proliferation of arms*, 9 septembre 2024, <https://docs.un.org/A/HRC/57/45>.
 - 18 Jared Thompson, Catrina Dooxsee et Joseph S Bermudez Jr, *Tracking the arrival of Russia's Wagner Group in Mali*, CSIS, 22 février 2022, <https://www.csis.org/analysis/tracking-arrival-russias-wagner-group-mali>.
 - 19 France completes military pullout from Mali, *Le Monde*, 15 août 2022, https://www.lemonde.fr/en/politics/article/2022/08/15/france-completes-military-pullout-from-mali_5993649_5.html.
 - 20 Pour une analyse du retrait de la MINUSMA et des défis que ce délai court a posés à l'ONU, voir Nina Wilen, « Un cauchemar logistique » : Exploration des défis logistiques liés au retrait forcé de la MINUSMA, GRIP, 22 avril 2025, <https://www.grip.org/un-cauchemar-logistique-exploration-des-defis-logistiques-lies-au-retrait-force-de-la-minusma>.
 - 21 International Institute for Strategic Studies, *The withdrawal of three West African states from ECOWAS*, juin 2024, <https://www.iiss.org/publications/strategic-comments/2024/06/the-withdrawal-of-three-west-african-states-from-ecowas>.
 - 22 Ilaria Allegrozzi, *Mali's peace deal ends*, Human Rights Watch, 26 janvier 2024, <https://www.hrw.org/news/2024/01/26/malis-peace-deal-ends>.
 - 23 Julia Stanyard, Thierry Vircoulon et Julian Rademeyer, *The grey zone: Russia's military, mercenary and criminal engagement in Africa*, GI-TOC, février 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/russia-in-africa>.
 - 24 Morgane Le Cam, *Malian army drones strike Kidal, northern rebel stronghold*, *Le Monde*, 9 novembre 2023, https://www.lemonde.fr/en/le-monde-africa/article/2023/11/09/malian-army-drones-strike-kidal-northern-rebel-stronghold_6240473_124.html.
 - 25 Franklin Nossiter, *Mali and Russia restructure their security partnership – but to what end?*, International Crisis Group, 10 juin 2025, <https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/mali-russia-internal/mali-and-russia-restructure-their-security-partnership-what-end>.
 - 26 Département d'État américain, *Potential deployment of the Wagner Group in Mali*, 15 décembre 2021, <https://2021-2025.state.gov/potential-deployment-of-the-wagner-group-in-mali>.
 - 27 Déclaration vidéo de Wagner largement diffusée sur Telegram (archivée), 6 juin 2025, <https://archive.is/CqEig>.
 - 28 Déclaration diffusée sur la chaîne Telegram de l'Africa Corps (archivée), 6 juin 2025, <https://archive.is/IGCmq>.
 - 29 Human Rights Watch, *Mali: Events of 2024*, <https://www.hrw.org/world-report/2025/country-chapters/mali>.
 - 30 Par exemple, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), *Malian troops, foreign military personnel killed over 500 people during military operation in Moura in March 2022 – UN human rights report*, 12 mai 2023, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/05/malian-troops-foreign-military-personnel-killed-over-500-people-during> ; Human Rights Watch, *Mali: Army, Wagner Group atrocities against civilians*, 28 mars 2024, <https://www.hrw.org/news/2024/03/28/mali-army-wagner-group-atrocities-against-civilians>.
 - 31 Human Rights Watch, *Mali: Army, Wagner Group disappear, execute Fulani civilians*, 22 juillet 2025, <https://www.hrw.org/news/2025/07/22/mali-army-wagner-group-disappear-execute-fulani-civilians> ; HCDH, *Mali: UN experts outraged by alleged arbitrary executions of at least ten people*, 14 mars 2025, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/03/mali-un-experts-outraged-alleged-arbitrary-executions-least-ten-people>.
 - 32 HCDH, *Malian troops, foreign military personnel killed over 500 people during military operation in Moura in March 2022 – UN human rights report*, 12 mai 2023, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/05/malian-troops-foreign-military-personnel-killed-over-500-people-during>.
 - 33 Matteo Maillard, *La chambre rouge de Wagner : quand les mercenaires russes exhibent leurs crimes sur Telegram*, *Jeune Afrique*, 24 juin 2025, <https://www.jeuneafrique.com/1699621/politique/la-chambre-rouge-de-wagner-quand-les-mercenaires-russes-exhibent-leurs-crimes-sur-telegram>.
 - 34 Voir, par exemple : *Russia tightens control of Malian gold*, Africa Defence Forum, 9 avril 2024, <https://adf->

- magazine.com/2024/04/russia-tightens-control-of-malian-gold. Le rôle de Wagner dans le secteur aurifère au Mali a également contribué à la décision de l'UE d'imposer des sanctions à des responsables russes ; voir : Décision 2024/2643 du Conseil de l'UE, 8 octobre 2024, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:02024D2643-20250522>. Concernant le rôle de Wagner dans le pillage, voir par exemple : Joshua Askew, *Executions, torture and looting: Wagner Russian mercenaries accused of abuses in Africa*, Euronews, 25 juillet 2025, <https://www.euronews.com/2023/07/25/executions-torture-and-looting-wagner-russian-mercenaries-accused-of-abuses-in-africa>.
- 35 Département du Trésor américain, *Treasury sanctions Russian proxy Wagner Group as a transnational criminal organization*, 26 janvier 2023, <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy1220>.
- 36 Comme le montre, par exemple, cette analyse du Programme défense et sécurité de Transparency International : *Mali's defence sector: Systemic corruption risk amidst escalating violence*, 15 janvier 2025, <https://ti-defence.org/publications/mali-defence-sector-corruption-risk>.
- 37 Pour un exemple des allégations formulées par le HCDH à l'encontre des FAMA, voir : HCDH, *Mali: UN experts outraged by reports of summary executions and enforced disappearances*, 30 avril 2025, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/04/mali-un-experts-outraged-reports-summary-executions-and-enforced>. Pour des exemples des données collectées par la MINUSMA sur les violations des droits de l'homme commises par les FAMA, voir : *Mali: Deadly convoy attack 'tragic reminder' of threats to peacekeepers*, UN News, 1er juin 2022, <https://news.un.org/en/story/2022/06/1119492>.
- 38 Human Rights Watch, *Mali: New wave of executions of civilians*, 15 mars 2022, <https://www.hrw.org/news/2022/03/15/mali-new-wave-executions-civilians>.
- 39 Données consultées via le portail en ligne de l'ACLED, <https://acleddata.com/conflict-data/data-export-tool>.
- 40 Guillaume Vénéitay, *Torture and forced disappearances: Inside Wagner's secret prisons in Mali*, France24, 12 juin 2025, <https://www.france24.com/en/africa/20250612-torture-and-forced-disappearances-inside-wagner-s-secret-prisons-in-mali>.
- 41 Données consultées via le portail en ligne de l'ACLED, <https://acleddata.com/conflict-data/data-export-tool>.
- 42 N14 – Entretien avec un chercheur spécialisé dans les armes dans la région du Sahel, 12 juin 2025.
- 43 Entretiens avec des membres des FAMA dans plusieurs bases du centre et du nord du Mali, et entretiens avec des experts internationaux qui monitorent Wagner, février à juin 2025.
- 44 Partagé sur une chaîne Telegram liée à Wagner (archivée), 26 octobre 2024, <https://archive.is/3pmMF>.
- 45 N14 – Entretien avec un chercheur spécialisé dans les armes dans la région du Sahel, 12 juin 2025.
- 46 N14 – Entretien avec un chercheur spécialisé dans les armes dans la région du Sahel, 12 juin 2025. Confirmé par les descriptions des opérations de Wagner fournies par des membres des FAMA lors d'entretiens à Gao, menés en février 2025.
- 47 N12 – Entretien avec un membre des FAMA, Gao, février 2025.
- 48 Texte traduit : « Les FAMA sont les principaux fournisseurs d'armes et de moyens de transport des djihadistes locaux. Mais au final, les oncles blancs prennent tout. » Partagé sur une chaîne Telegram liée à Wagner (archivée), 5 mai 2024, <https://archive.is/un5g4>.
- 49 N13 – Entretien avec un membre des FAMA, Gao, 25 février 2025.
- 50 Par exemple, des recherches sur le terrain et des entretiens avec des sources au sein des FAMA ont révélé que Wagner opérait seul dans la région de Tombouctou, à l'exception occasionnelle de deux ou trois soldats des FAMA servant de traducteurs, en juin 2024. Cela a été confirmé par plusieurs sources au sein des FAMA dans la région à l'époque.
- 51 Informations recueillies dans le cadre des recherches menées par la GI-TOC pour cartographier les plaques tournantes illicites en Afrique de l'Ouest, publication en octobre 2025, mettant à jour la cartographie précédente disponible ici : <https://wea.globalinitiative.net/illicit-hub-mapping>.
- 52 N9 – Entretiens sur le terrain avec des marchands d'armes, des groupes d'autodéfense et des mineurs, Gao, février 2025.
- 53 N15 – Entretien avec un expert en commerce des armes, juin 2025.
- 54 N10 – Entretien avec un expert en commerce des armes et gouvernance, 24 juin 2025 ; N17 – entretien avec un expert en commerce des armes spécialisé dans le Sahel, 4 août 2025.
- 55 Ces lettres ont été transmises aux autorités et aux entreprises de chaque pays aux dates suivantes : Émirats arabes unis, France, Chine et Nigéria, le 3 juillet 2025. Après avoir initialement été dans l'impossibilité de joindre le service concerné en Türkiye et chez Baykar, la demande a été transmise aux deux entités le 13 août 2025.
- 56 N3 – Entretien avec un membre des FAMA basé à Gao, le 29 avril 2025.
- 57 Rachel Stohl et Shannon Dick, *The Arms Trade Treaty and drones*, Stimson, 2018, https://www.stimson.org/wp-content/files/file-attachments/Stimson_The%20Arms%20Trade%20Treaty%20and%20Drones_August%202018.pdf.
- 58 Voir le Traité sur le commerce des armes, article 2, <https://thearmstradetreaty.org/treaty-text.html?templateId=209884>.
- 59 SIPRI, base de données sur les transferts d'armes, <https://armstransfers.sipri.org/ArmsTransfer> ; Kazim Abdul, *UAE gifts*

- 30 *Typhoon MRAPs to Mali to support counter-terror operations*, Military Africa, 18 janvier 2020, <https://www.military.africa/2020/01/uae-gifts-30-typhoon-mraps-to-mali-to-support-counter-terror-operations>.
- 60 SIPRI, base de données sur les transferts d'armes, <https://armstransfers.sipri.org/ArmsTransfer> ; *Mali receives Norinco VP11 MRAP and Lynx CS/VP11 ATV*, Military Africa, 30 mars 2023, <https://www.military.africa/2023/03/mali-receives-norinco-vp11-mrap-and-lynx-cs-vp11-atv>.
- 61 Page Facebook de Burkina News Officiel, 27 avril 2023, <https://www.facebook.com/BurkinaNewsOfficiel/posts/pfbid0FNLHrrqxBVhDxJFKaBa3ypcotsRrmkWWRGyaXYW5Y-bnPQgDHTNkExFbd9SMKrE4tl>.
- 62 Lettre datée du 7 juillet 2025.
- 63 Military Africa, *Wagner operating Proforce Ara II MRAP*, 2 décembre 2024, <https://www.military.africa/2024/12/wagner-operating-proforce-ara-ii-mrap>.
- 64 SIPRI, base de données sur les transferts d'armes, <https://armstransfers.sipri.org/ArmsTransfer>. Voir également : *EU hands 13 Arquus Bastion armoured vehicles to Mali for G5 Sahel operations*, The Defense Post, 21 janvier 2020, <https://thedefensepost.com/2020/01/21/mali-eu-arquus-bastion-vehicles-g5-sahel>.
- 65 Traité sur le commerce des armes, *Rapport annuel de la France au titre de l'article 13 du traité sur le commerce des armes*, mai 2020, <https://thearmstradetrety.org/download/1d50e7be-7e98-3c28-aa44-1b14c4bc7e41>.
- 66 Voir Mercennarii sur Telegram, 22 mai 2025, <https://t.me/iammercennarii/94> ; et 25 mai 2025, <https://t.me/iammercennarii/126>.
- 67 À titre de comparaison, veuillez consulter cette image prise à Hombori : https://en.wikipedia.org/wiki/Hombori#/media/File:Hombori_village.jpg.
- 68 *Mali army killed 50 civilians in April* – UN, Africa News, 1er septembre 2022, <https://www.africanews.com/2022/09/01/mali-army-killed-50-civilians-in-april-un>.
- 69 Voir Mercennarii sur Telegram, 21 juin 2025, <https://t.me/iammercennarii/369>.
- 70 Outre les images présentées ici, d'autres chaînes montrent également des véhicules Typhoon, bien qu'il ne soit pas possible de confirmer s'ils se trouvent au Mali ou s'ils sont effectivement utilisés par les troupes Wagner. Par exemple, cette publication Telegram (archivée) : <https://archive.is/oVexA>.
- 71 Partagé à l'origine sur cette chaîne Telegram, qui a depuis été verrouillée. Repartagé par Sharkelite (@influhunter), un chercheur en renseignements de source ouverte sur X, le 19 juin 2025, <https://x.com/influhunter/status/1935699089674641721>.
- 72 Partagé le 17 janvier 2025. Lien (archivé) : <https://archive.is/oVexA>.
- 73 N8 – Entretien avec un expert en sécurité de l'Afrique du Nord qui se rend fréquemment en Russie, 20 février 2024.
- 74 Par exemple, des images ont été largement diffusées sur les chaînes des rebelles et les réseaux sociaux après l'attaque. Voir : Djoudjousako (@Djoudjou_Sako) sur X, 27 juillet 2024, https://x.com/Djoudjou_Sako/status/1817098476905177143.
- 75 Le fait que ce véhicule était un IAG Guardian, assez rare dans ce conflit, a d'abord été remarqué par des chercheurs en sources ouvertes et partagé sur X, voir : Fabian (@fabsenbln) sur X, le 23 novembre 2024, <https://x.com/fabsenbln/status/1860378864154771852>. Voir également : Charlie Werb (@WerbCharlie) sur X, le 24 novembre 2024, <https://x.com/WerbCharlie/status/1860648349738713159>. L'incident a été signalé par le site de suivi du terrorisme TRAC, disponible à l'adresse suivante : <https://trackingterrorism.org/chat/jnim-vehicle-fama-wagner-ied-mourdiah-koulikoro-mali-trac>.
- 76 Correspondance électronique, 9 juillet 2025.
- 77 Voir Mercennarii sur Telegram, 22 mai 2025, <https://t.me/iammercennarii/94>.
- 78 Military Africa, *Wagner operating Proforce Ara II MRAP*, 2 décembre 2024, <https://www.military.africa/2024/12/wagner-operating-proforce-ara-ii-mrap>.
- 79 Lettre datée du 7 juillet 2025.
- 80 Nina Wilen, « Un cauchemar logistique » : Exploration des défis logistiques liés au retrait forcé de la MINUSMA, GRIP, 22 avril 2025, <https://www.grip.org/un-cauchemar-logistique-exploration-des-defis-logistiques-lies-au-retrait-force-de-la-minusma>.
- 81 MINUSMA, Comment la MINUSMA ferme ses camps au Mali selon les règles de l'ONU, 16 août 2023, <https://minusma.unmissions.org/comment-la-minusma-ferme-ses-camps-au-mali-selon-les-regles-de-lonu>.
- 82 MINUSMA, *Insights into the effective management of contingent-owned equipment amid MINUSMA's withdrawal from Mali*, 26 juillet 2023, <https://minusma.unmissions.org/en/insights-effective-management-contingent-owned-equipment-amid-minusmas-withdrawal-mali>.
- 83 *Giant Antonov aircraft flies German vehicles home from Mali as dangerous UN op draws down*, BFBS Forces News, 28 novembre 2023, <https://www.forcesnews.com/africa/giant-antonov-aircraft-flies-german-vehicles-home-mali-dangerous-un-op-draws-down>.
- 84 UN Peacekeeping, *MINUSMA withdraws from Tessalit in Kidal region*, 22 octobre 2023, <https://peacekeeping.un.org/en/minusma-withdraws-tessalit-kidal-region>.
- 85 Correspondance électronique, juillet 2025.
- 86 *Wagner operating MRAP Proforce Ara II*, Military Africa, 2 décembre 2024, <https://www.military.africa/2024/12/wagner-operating-proforce-ara-ii-mrap>. Partagé sur Telegram, 15 juillet 2024, https://t.me/wagner_group2022/9187 ; et 23 septembre 2024, https://t.me/wagner_group2022/10620.

- 87 MINUSMA, L'odyssée du dernier convoi de la MINUSMA de Kidal vers Gao, 9 novembre 2023, <https://minusma.unmissions.org/l'odyssée-du-dernier-convoi-de-la-minusma-de-kidal-vers-gao>.
- 88 N16 et N11 – Entretiens avec deux journalistes spécialisés dans la défense dans la région, mars et avril 2025.
- 89 N2 – Entretien avec un membre des FAMa, mai 2025.
- 90 Sources des quatre images : en haut à droite : <https://archive.is/GP8VI>, en bas à droite : <https://archive.is/qALCe> ; en haut à gauche : <https://archive.is/JFoS4> ; en bas à gauche : <https://archive.is/Hz4RG>.
- 91 Nan Tian et Fei Su, *Estimating the arms sales of Chinese companies*, SIPRI, janvier 2020, <https://www.sipri.org/publications/2020/sipri-insights-peace-and-security/estimating-arms-sales-chinese-companies>.
- 92 Par exemple, Mercennarii sur Telegram, 18 mai 2025, <https://t.me/iammercennarii/61>.
- 93 Ekene Lionel, *Mali Bayraktar TB2 arrives but without Canadian sub-system*, Military Africa, 4 janvier 2023, <https://www.military.africa/2023/01/mali-bayraktar-tb2-arrives-but-without-canadian-sub-system>.
- 94 Ekene Lionel, *Mali receives additional L-39C Albatros and Bayraktar TB2*, Military Africa, 17 mars 2023, <https://www.military.africa/2023/03/mali-receives-additional-l-39c-albatros-and-bayraktar-tb2> ; Kazim Abdul, *Mali boosts its drone fleet with new Bayraktar TB2s from Turkey*, Military Africa, 9 janvier 2024, <https://www.military.africa/2024/01/mali-boosts-its-drone-fleet-with-new-bayraktar-tb2s-from-turkey>.
- 95 Stephen Witt, *The Turkish drone that changed the nature of warfare*, *The New Yorker*, 9 mai 2022, <https://www.newyorker.com/magazine/2022/05/16/the-turkish-drone-that-changed-the-nature-of-warfare>.
- 96 Ibid.
- 97 N3 – Entretien avec un membre des FAMa, région de Gao, avril 2025.
- 98 N4 – Entretien avec un membre des FAMa, région de Tombouctou, mai 2025.
- 99 N6 – Entretien avec un membre des FAMa, région de Mopti, mai 2025.
- 100 N5 – Entretien avec un membre des FAMa, région de Tombouctou, mai 2025.
- 101 N1 – Entretien avec un officier des FAMa, région de Ségou, mai 2025.
- 102 N2 – Entretien avec un officier des FAMa, région de Gao, mai 2025.
- 103 *Turkish Bayraktar drones spotted at Wagner military base in Mali*, *The Insider*, 7 septembre 2023, <https://theins.ru/en/news/264896>.
- 104 Correspondance électronique avec le Ministère turc de la défense nationale, 19 août 2025.
- 105 ONU, *Final report of the Panel of Experts on the Central African Republic extended pursuant to Security Council resolution 2536* (2020), 25 juin 2021, <https://docs.un.org/S/2021/569>.
- 106 N7 – Entretien avec un expert en sécurité travaillant sur les questions de défense en RCA, 19 juin 2025.
- 107 Voir : Bureau exécutif des Émirats arabes unis pour le contrôle et la non-prolifération : <https://www.uaieec.gov.ae/en-us/about-us>.
- 108 Veuillez consulter le Traité sur le commerce des armes, article 6(3), <https://thearmstradetreaty.org/treaty-text.html?templateId=209884>.
- 109 Veuillez consulter le Traité sur le commerce des armes, articles 6 et 7, <https://thearmstradetreaty.org/treaty-text.html?templateId=209884>.
- 110 ONUDC, Protocole sur les armes à feu, <https://www.unodc.org/unodc/firearms-protocol/the-firearms-protocol.html>.
- 111 Veuillez consulter : Bureau exécutif des Émirats arabes unis pour le contrôle et la non-prolifération : <https://www.uaieec.gov.ae/en-us/about-us>.
- 112 Ibid.
- 113 République de Türkiye, Strategic Trade Controls, <https://ggm.ticaret.gov.tr/data/5dedfe4d13b876e93804ba65/6561a60c-02d97a2d891a7f1280cbab79.pdf>.
- 114 *Türkiye's Growing Drone Exports*, International Crisis Group, 20 décembre 2023, <https://www.crisisgroup.org/europe-central-asia/western-europemediterranean/turkiye/turkiyes-growing-drone-exports>.
- 115 République de Türkiye, Ministère des affaires étrangères, Contrôle des armements et désarmement, <https://www.mfa.gov.tr/arms-control-and-disarmament.en.mfa>.
- 116 Veuillez consulter le Traité sur le commerce des armes, article 7, <https://thearmstradetreaty.org/treaty-text.html?templateId=209884>.
- 117 Guide volontaire pour la mise en œuvre des articles 6 et 7 du Traité sur le commerce des armes, disponible à l'adresse suivante : <https://www.thearmstradetreaty.org/tools-and-guidelines.html>.
- 118 Ibid.
- 119 Traité sur le commerce des armes, Guide volontaire pour la mise en œuvre des articles 6 et 7 du Traité sur le commerce des armes et éléments volontaires possibles d'orientation et de soutien pour la mise en œuvre des obligations prévues à l'article 6, paragraphe 1, <https://www.thearmstradetreaty.org/tools-and-guidelines.html>.
- 120 Traité sur le commerce des armes, *General Statement of the People's Republic of China to the Seventh Conference of States Parties to the Arms Trade Treaty*, 2021, [https://thearmstradetreaty.org/hyper-images/file/CSP7%20General%20Statement%20-%20China%20\(English%20Version\)/CSP7%20General%20Statement%20-%20China%20\(English%20Version\).pdf](https://thearmstradetreaty.org/hyper-images/file/CSP7%20General%20Statement%20-%20China%20(English%20Version)/CSP7%20General%20Statement%20-%20China%20(English%20Version).pdf).

- 121 Ekene Lionel, *Mali receives Norinco CS/VP14 MRAPs from China, the whole story*, Military Africa, 4 août 2025, <https://www.military.africa/2025/08/mali-receives-norinco-cs-vp14-mraps-from-china-the-whole-story>. Des images d'une livraison ultérieure en septembre ont circulé en ligne ; voir : Brant (@BrantPhilip_) sur X, 4 septembre 2025, https://x.com/BrantPhilip_/status/1963410112225083688.
- 122 Veuillez consulter le Traité sur le commerce des armes, article 8, <https://thearmstradetreaty.org/treaty-text.html?templateId=209884>.
- 123 Les autorités suisses ont renforcé les contrôles à l'exportation d'armes vers les Émirats arabes unis afin de rendre « juridiquement contraignantes les déclarations de non-réexportation ». Veuillez consulter : UNIDIR, *Examining options to enhance common understanding and strengthen end use and end user control systems to address conventional arms diversion*, 2015, <https://unidir.org/files/publication/pdfs/final-euc-2015-en-649.pdf>, p. 14.
- 124 Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, *Small arms: End-use verification*, <https://disarmament.unoda.org/convarms/small-arms-end-use-verification>.
- 125 Déclaration vidéo de Wagner largement diffusée sur Telegram, (archivée), 6 juin 2025, <https://archive.is/CqEig>.
- 126 Ibrahim Yahaya Ibrahim, *Understanding JNIM's attacks on towns and cities in western Mali*, International Crisis Group, 7 juillet 2025, <https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/mali/understanding-jnims-attacks-towns-and-cities-western-mali>.
- 127 Déclaration partagée sur la chaîne Telegram de l'Africa Corps (archivée), 6 juin 2025, <https://archive.is/IGCmq>.
- 128 Cela a été rapporté dans les propres déclarations de l'Africa Corps sur Telegram, par exemple dans ce message du 23 août 2023 (archivé) : <https://archive.is/OWAqA>, et largement investigué par les médias et les chercheurs qui ont documenté le rôle des responsables du Ministère de la défense dans la mise en place des opérations de l'Africa Corps dans plusieurs pays africains.
- 129 Matteo Maillard, *From Wagner to Africa Corps: Mali's leaders play Russian roulette*, The Africa Report, 29 janvier 2025, <https://www.theafricareport.com/375064/from-wagner-to-africa-corps-malis-leaders-play-russian-roulette>.
- 130 Monika Proczuk, John Leicester et Michael Biesecker, *Russia skirts Western sanctions to ramp up its military footprint in Africa*, Associated Press, 10 juin 2025, <https://apnews.com/article/russia-africa-weaponry-ships-mali-ukraine-f3383b5b-bc8120b445d3df9062bf7f14> ; Grégory Genevri et Olivier Fourt, *De Conakry à Bamako : sur la piste d'un obscur convoi militaire russe*, RFI, 29 janvier 2025, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250129-de-conakry-a-bamako-sur-la-piste-d-un-obscur-convoi-militaire-russe>.
- 131 Demian Shevko, *JNIM militants reportedly kill multiple Russian mercenaries in Mali ambush*, The New Voice of Ukraine, 2 août 2025, <https://english.nv.ua/nation/russian-mercenaries-ambushed-in-mali-as-al-qaeda-linked-rebels-escalate-attacks-50534167.html>.
- 132 Guillaume Maurice, *New Russian bomber spotted in Mali as Wagner Group leaves the country*, France24, 11 juin 2025, <https://observers.france24.com/en/africa/20250611-mali-russian-bomber-wagner-group-africa-corps>.
- 133 Matteo Maillard, *Mali: A Russian bomber crashes into the Niger River*, The Africa Report, 17 juin 2025, <https://www.theafricareport.com/386219/mali-what-we-know-about-russian-bomber-crash-in-niger-river>.
- 134 Déclaration officielle publiée sur la page Facebook des FAMa, 14 juin 2025, <https://www.facebook.com/LesForcesArmees-Maliennes/photos/famaactulétat-major-général-des-armées-informe-lopinion-que-dans-la-matinée-du-1/1019905703665572>.
- 135 Ministère britannique de la défense (@DefenceHQ) sur X, 31 juillet 2025, <https://x.com/DefenceHQ/status/1950844825772712047>.
- 136 *Africa Corps to stay in Mali after Russia's Wagner mercenary group leaves*, Reuters, 6 juin 2025, <https://www.reuters.com/world/africa/russias-wagner-mercenary-group-says-it-is-leaving-mali-after-mission-2025-06-06>.
- 137 David Baché, *Mali : embuscade des rebelles du FLA contre un convoi de l'armée et de l'Africa Corps dans la région de Kidal*, RFI, 13 juin 2025, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250613-mali-embuscade-des-rebelles-du-fla-contre-un-convoi-de-l-arm%C3%A9e-et-de-l-africa-corps-dans-la-r%C3%A9gion-de-kidal>.
- 138 Jean-Fernand Koena, *Une facture trop salée pour Bangui*, DW, 30 juillet 2025, <https://www.dw.com/fr/centrafrique-wagner-mercenaires-russie-touadera-africa-corps/a-73469200>.
- 139 Ibid.
- 140 Traité sur le commerce des armes, *ATT Working Group on Effective Treaty Implication: Chair's Report to CSP11*, 2 mai 2025, https://thearmstradetreaty.org/hyper-images/file/ATT_CSP11_Informal%20Prep%20Meeting_WGETI_Chair_Draft%20Report%20to%20CSP11_EN/ATT_CSP11_Informal%20Prep%20Meeting_WGETI_Chair_Draft%20Report%20to%20CSP11_EN.pdf.
- 141 Conformément à la recommandation de l'Institute for Security Studies, *Enhancing the framework on mercenarism in Africa*, 25 septembre 2024, <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/enhancing-the-framework-on-mercenarism-in-africa>.



GLOBAL INITIATIVE

AGAINST TRANSNATIONAL
ORGANIZED CRIME

À PROPOS DE L'INITIATIVE MONDIALE

The Global Initiative Against Transnational Organized Crime (l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale, GI-TOC) est un réseau mondial de plus de 700 experts à travers le monde. L'Initiative mondiale offre une plateforme pour promouvoir un débat plus approfondi et des approches innovantes comme fondements d'une stratégie mondiale inclusive contre la criminalité organisée.

www.globalinitiative.net



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Mis en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH